

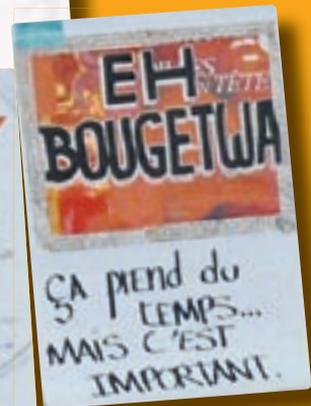
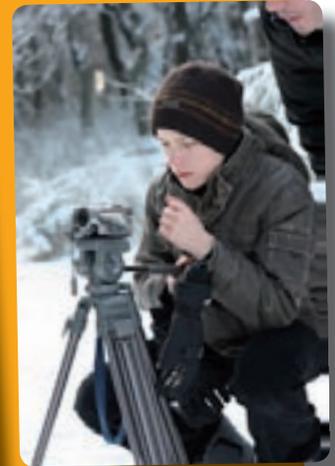
# Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

118

MARS  
AVRIL  
2010

## Nos OJ en action



Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

# SOMMAIRE

<b>CALENDRIER DU CJC</b>	<b>4</b>
<b>CJC EN MOUVEMENT</b>	<b>5</b>
● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal 2010-2012</i>	5
<i>Budget 2010</i>	6
● Mise au blanc pour le CA du CJC	6
● Bientôt le 3 <sup>e</sup> module de la formation Laby : Etre acteur gestionnaire	7
● Le mot du Conseiller théologique : « Mettre sa vie en paraboles »	7
● Infos à relayer	8
<b>POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>12</b>
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	12
<i>Programme des sous commissions</i>	13
<i>Avis sur l'arrêté du décret Emploi</i>	13
<i>Plan Emploi : première avancée</i>	13
● FESQJ- CESSOC	14
<i>Maribel fiscal : 45 emplois nouveaux et un retour de la subvention à son niveau</i>	14
<i>Négociation des CCT : on avance lentement</i>	14
● Fonds de formation et de reclassement professionnel	14
<i>Développement d'un plan de communication</i>	15
<i>Définition nouvelle des formations soutenues</i>	15
● Nouvelles parlementaires : janvier 2010	15
<i>Ecoles et OJ : mêmes locaux ?</i>	15
<i>Un plan 12-25 pour la jeunesse 16</i>	16
● Appel à projets : Comment je vois mon univers ?	16
<b>DU COTE DES ORGANISATIONS</b>	<b>29</b>
● Appel aux OJ !	29
● Action de la JOC Liège : Intérimaires jetables ?	30
● Patro : Grand rassemblement fédéral le 8 mai 2010	30
● L'Info kit de la JOCF : « Ainsi soient-elles »	30
● La Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine à la Marche des femmes	31
● Volont'R : Formation sur les relations Nord Sud	31
● Volont'R : Un projet de volontariat international	32
● Nouvelles des Guides	32
● Action Ciné Médias Jeunes : Quand l'éducation aux médias atteint des sommets	33
● Jec : Le forum annuel des délégués de classe	33
<b>EPINGLES POUR VOUS</b>	<b>36</b>

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques-unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à [secretariat@cjc.be](mailto:secretariat@cjc.be) ou [correspondance@cjc.be](mailto:correspondance@cjc.be).

# CALENDRIER

	MARS 2010	AVRIL 2010	MAI 2010	
Jeu				Jeu
Ven				Ven
Sa				Sa
Di				Di
1				1
2		CA CJC		2
3				3
4				4
5				5
6	CCOJ			6
7	Supervision FESOJ			7
8	CA FESOJ			8
9	CA CJC		CA du CJC	9
10	AG OIL		Rassemblement des Patros	10
11				11
12	Cellule politique CJC			12
13	CA CESSOC			13
14		CA CJC		14
15	CG du fonds de formation	Semaine sociale du MOC		15
16		Semaine sociale du MOC		16
17				17
18				18
19		CG du fonds de formation	CG du fonds de formation	19
20		CA et AG FESOJ		20
21	CA APEF	CA APEF	CA APEF	21
22	CA FESOJ	AG CESSOC	Formation laby 3	22
23			Être acteur gestionnaire	23
24		W-E anniversaire		24
25		95 ans des Guides		25
26		Ss C° Emploi de la CCOJ		26
27	Assemblée emploi CJC	AG du CJC	CA FESOJ	27
28	Ss-C° Emploi CCOJ	CCOJ	CCOJ	28
29			CA CESSOC	29
30				30
31				31
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20
21				21
22				22
23				23
24				24
25				25
26				26
27				27
28				28
29	LPI-CJC			29
30	CCOJ			30
31				31
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
10				10
11				11
12				12
13				13
14				14
15				15
16				16
17				17
18				18
19				19
20				20
21				21
22				22
23				23
24				24
25				25
26				26
27				27
28				28
29				29
30				30
31				31

# CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal 2010-2012</i>	5
<i>Budget 2010</i>	6
● Mise au blanc pour le CA du CJC	6
● Bientôt le 3 <sup>e</sup> module de la formation Laby : Etre acteur gestionnaire	7
● Le mot du Conseiller théologique : « Mettre sa vie en paraboles »	7
● Infos à relayer	8

## ASSEMBLÉE DU CJC

L'assemblée générale du CJC s'est réunie le 2 février 2010 au CJC. Au menu de cette réunion :

### PLAN TRIENNAL 2010-2012

Les réactions des OJ au thème proposé lors de la dernière assemblée générale, « **les relations entre les personnes dans leur dimension sexuée / Amour, affectivité, sexe** », ont été classées dans une note, en quatre registres d'arguments. Par ailleurs, nous avons listé les propositions de réalisations concrètes et des pistes de thèmes à développer plus avant.

*Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.*

*L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.*

*Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.*

*Les administrateurs du CJC sont : Gaétane Convent des Guides Catholiques de Belgique, Solange Deberg de Volont'R, Anne-Claire Orban, présidente, Laurent Jauniaux de la Fédération Nationale des Patros, Eric Olbregts de Jeunesse et Santé, Stéphane Houbion de la JEC, Dominique Collin, Conseiller Théologique et Brice Many, Secrétaire Général.*

Ce 2 février il s'agissait donc de revenir sur le thème proposé, en ayant une vue beaucoup plus large, touchant aux missions du CJC, aux représentations que se font les OJ du CJC, ou encore, la distance existante entre des positions institutionnelles, comme de l'Eglise et du CJC par exemple.

Finalement, le thème a été avalisé par la majorité via un vote à main levée. Il faut maintenant rendre ce thème opérationnel. Avant la prochaine assemblée générale, le 27 avril, trois réunions avec des représentant/es d'OJ sont prévues afin de fixer les objectifs du plan triennal, préciser le ou les thèmes que nous allons traiter au sein du thème plus vaste, cibler les publics que nous voulons toucher, construire l'image que nous voulons donner du CJC.

Le fruit de ce travail sera soumis à l'assemblée du 27 avril sous forme de propositions d'action et de calendrier de travail.

### **BUDGET 2010**

La proposition de budget pour l'année 2010, présentée par le Conseil d'administration a été validée par les délégué/es par un vote à main levée.

L'Assemblée s'est terminée en listant et échangeant sur quelques suivis politiques souhaités par les représentants des OJ.

La prochaine assemblée générale, qui, entre autres, présentera les comptes 2009 aura lieu le mardi 27 avril prochain dans la salle Camara, au siège du CJC.

**M.P.**

## **MISE AU BLANC POUR LE CA DU CJC**

Sous la neige de janvier, les administrateurs du CJC ont travaillé aux perspectives du CJC. Ce travail a été alimenté par les apports de deux anciens Secrétaires Généraux : Stephan Grawez et Georges Gilkinet.

- Parmi les questions développées, nous pointerons celle du rapport aux membres au sein de la coordination CJC. Nous épinglerons également un travail sur un plan stratégique à 4 ans qui sera débattu avec l'AG une fois qu'il aura fait l'objet d'une mise en forme suffisamment aboutie. C'est le genre de travail qui permet la construction d'une vision à moyen terme.

**B.M.**

## BIENTÔT LE TROISIÈME MODULE DE LA FORMATION LABY : ETRE ACTEUR GESTIONNAIRE

La pertinence des O.J. passe aussi par la qualité de leur gestion interne ...

Les innombrables décrets, arrêtés, règlements auxquels sont soumises les O.J. ont de quoi donner des cheveux blancs à leurs responsables. Vous ne voulez pas en attraper trop vite ?

Venez à la formation « être acteur gestionnaire », qui aura lieu les 20 et 21 mai 2010, de 9h30 à 17h, à la Maison du Travail, 17 place l'Illon à 5000 Namur.

La formation donne un regard politique sur les contraintes administratives et gestionnaires. Elle vise le développement des capacités d'analyse des contraintes technocratiques. Elle veut enfin permettre que les liens entre les missions de représentation et les missions de gestion s'articulent dans une approche qui les renforcent mutuellement.

La formation s'adresse aux permanents, cadres, membres des instances qui ont une responsabilité dans la gestion de leur O.J.

## LE MOT DU CONSEILLER THEOLOGIQUE : METTRE SA VIE EN PARABOLES

Quand il parlait de la présence du Royaume de Dieu aux foules, Jésus de Nazareth racontait des histoires tirées du travail de la nature ou de l'activité humaine. Ces paraboles fonctionnent comme des énigmes à déchiffrer, offrant au lecteur la possibilité de les interpréter et d'envisager autrement son existence en redécouvrant des lieux de croissance et d'humanisation : le chemin, l'auberge, la chair, le cœur, la vue, l'ouïe et le toucher.

De plus, les paraboles ne parlent pas de Dieu dans un langage théologique mais dans celui de la vie.

A l'heure où l'Eglise se préoccupe de la transmission de la foi dans un monde

*Incontournable pour tout cadre d'OJ, qu'il soit bénévole ou permanent, cette formation est organisée chaque année par le CJC en collaboration avec l'Institut Central des Cadres. La formation, articulée en trois modules, permet de découvrir et de se situer par rapport aux institutions de la Belgique fédéralisée.*

*Renseignements pratiques : Inscription par mail à [cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be) ou par tél au 02/230 32 83*

*Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone professionnel, gsm, adresse mail, O.J. et fonction.*

*Les frais de participation seront facturés à l'OJ après le module de formation.*

*Depuis mai 2007 Dominique Collin est notre Conseiller théologique. Il vient de publier un premier ouvrage aux éditions Fidélité : « Mettre sa vie en paraboles » dont nous reproduisons la présentation par l'éditeur.*

A découvrir sans délai aux Editions Fidélité, 7 rue Blondeau à 5000 Namur ;  
[info@fidelite.be](mailto:info@fidelite.be) - [www.fidelite.be](http://www.fidelite.be)  
 En vente dans toutes les bonnes librairies  
 au prix de 15,95 €

Entraide et Fraternité est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) catholique de coopération au développement. Elle soutient annuellement près de 150 actions de développement dans une trentaine de pays du Tiers monde. Chaque année elle organise également des campagnes de sensibilisation et d'action en Belgique ainsi qu'un grande collecte de fonds durant la période du carême.

Pour connaître les différentes rencontres et animations durant le Carême, voir [www.entraide.be](http://www.entraide.be)  
 Les collectes du Carême de Partage auront lieu les 13-14 et les 27-28 mars.

Plus d'infos sur [www.carrefoursdesgenerations.be](http://www.carrefoursdesgenerations.be)

sécularisé, le langage parabolique offre une surprenante actualité. Seul, peut-être, un christianisme parabolique permettrait à l'homme de lire la possibilité d'une nouveauté de vie, de relations guéries, ouvertes à la fraternité.

## INFOS À RELAYER

### ELLES CULTIVENT, QUI RÉCOLTE ?

Les femmes dans l'agriculture paysanne, dans la région des Grands Lacs, tel est le thème qu'Entraide et Fraternité a choisi pour la campagne du Carême de Partage cette année.

Savez-vous que les femmes africaines accomplissant 80 % des travaux domestiques ruraux, constituent quelque 70 % de toute la main-d'œuvre agricole et produisent environ 90 % de la nourriture !

Pascasie en Brabant wallon, Immaculée en province de Liège, Nunu en Hainaut, Adèle dans les provinces de Namur et Luxembourg, ces femmes témoigneront des combats qu'elles mènent en Afrique pour que toutes les femmes aient davantage de droits.

### CARREFOURS DES GÉNÉRATIONS

La Fondation Roi Baudouin lance une nouvelle fois l'opération «Carrefours des générations» qui se déroulera cette année le week-end des **24 et 25/04/2010** afin de mettre en évidence les opportunités qui accompagnent l'évolution de la société due au vieillissement de la population et la nécessité de renforcer les contacts et les relations entre les générations, basées sur le respect et la réciprocité. Votre association peut devenir dès aujourd'hui un ambassadeur local de cet événement qui veut être une opération populaire, organisée par les communes et les associations au niveau local. Trente communes wallonnes et bruxelloises ont pris part à la première opération en avril 2009 et près de 700 « ambassadeurs » y ont participé pour présenter des projets ou activités intergénérationnels.

## HORIZONS POUR TES VACANCES - 2010

La brochure du Réseau Jeunesse Ignatien « Horizons pour tes vacances 2010 » est là !

Cette revue propose des activités très variées pour les jeunes de 6 à 35 ans, qu'ils soient étudiants, jeunes travailleurs ou jeunes parents. Elles permettent d'allier la convivialité, le partage et la fête avec la recherche de Dieu, la prière, la culture, l'engagement social, la nature et le sport.

Autant d'occasions d'élargir les horizons de la vie, en Belgique ou à l'étranger, en faisant l'expérience d'une autre culture ou d'autres réalités sociales.

## FESTIVAL JEUNES « CHOOSE LIFE » 2010 : « KINGDOM OF HEAVEN - UN MONDE EN PARABOLES »

Kingdom of Heaven. Et si le Royaume des cieux était déjà le nôtre, ici et maintenant? Dans ce monde où tout va si vite tu es invité à oser semer ce que tu désires et espères pour ta vie. Dieu nous aime tellement qu'il a confiance en chacun et qu'il nous confie la Terre. A la suite de Jésus, viens risquer tes talents. Et vivre un Festival passionnant pour les jeunes de 12 à 17 ans, avec les jeunes, tout en Paraboles. Et si c'était vrai...

Découvrir Jésus et Dieu autrement, de façon jeune et dynamique. Activités : ateliers sportifs et artistiques, musique, témoignages, forums, temps de partage, de prière, de célébration et de fête. Animé par des jeunes de 18 à 30 ans et organisé par la Pastorale des Jeunes de Bruxelles, la Liaison des Pastorales de Jeunes, Réseau Jeunesse et plusieurs communautés religieuses et groupes de jeunes.

Pour tout renseignement :

[secretariat@reseaujeunesse.be](mailto:secretariat@reseaujeunesse.be)

Tél. 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46

- [www.reseaujeunesse.be](http://www.reseaujeunesse.be)

Du 13 au 17 avril, au Centre scolaire de Berlaymont (Waterloo). Pour tout

renseignement : Eric Vollen sj ;

Tél : 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46

[secretariat@festivalchooselife.be](mailto:secretariat@festivalchooselife.be)

<http://festivalchooselife.be>

## PARLEMENT JEUNESSE : PRENDRE DU PLAISIR EN STIMULANT ?

**Du 15 au 19 février s'est tenue la quatorzième édition du Parlement jeunesse<sup>1</sup>. Cette simulation du débat parlementaire à laquelle une centaine de jeunes ont participé a pour but de promouvoir la démocratie. Un événement ludique qui suscite de vives critiques.**

« Calomnies ! » hurle un jeune député sans trop savoir pourquoi. Une charmante parlementaire en tailleur beige se lève et défend ses supposées frasques amoureuses au nom de l'union libre, un autre suggère le rétablissement de la torture sous les huées de ses collègues. L'ambiance est chaude au Parlement de la Communauté française à Bruxelles. Les 75 députés du Parlement jeunesse s'échauffent chaque matin sur un ton humoristique, lors du traitement des « affaires du jour ». On se croirait à un match d'impro, sans les savates qui volent et la musique d'ambiance. Les jeunes jouent le jeu et s'invectivent, s'initient au grand théâtre qu'est la politique. À 10 heures, le propos se fait plus sérieux, les apprentis députés rentrent dans le vif du sujet et débattent jusqu'au soir de propositions de décrets, défendues par des ministres en herbe. Les sujets discutés ont déjà animé les bistrots et les rédactions ces dernières semaines : port du voile, laïcité, prisons et numerus clausus. La majorité fait face à une opposition, mais chacun est libre de voter selon ses propres convictions, aucune discipline de parti n'est imposée. Selon Maxime Lambrecht, administrateur de l'asbl organisatrice, « il s'agit d'une simulation d'un débat démocratique idéal, débarrassé des stratégies purement politiciennes et des logiques de parti ».

Chaque année, la Communauté française met ses locaux à disposition du Parlement jeunesse dont l'objectif est de sensibiliser la jeunesse au débat démocratique et à la citoyenneté. Les joutes s'étalent sur une semaine pendant laquelle des jeunes jouent leur rôle de député avec plaisir. Pendant un an, les membres de l'asbl Parlement jeunesse prennent leur bâton de pèlerin à la recherche de futurs parlementaires en distribuant des affiches sur les campus. Les administrateurs de l'asbl sélectionnent les aspirants députés sur base de lettres de motivation, « nous ne cherchons pas à tout prix des jeunes à l'aise en public, au contraire, cette expérience marquante peut débloquer la parole chez des jeunes », nous assure Maxime Lambrecht. Cette année, 250 jeunes de 17 à 26 ans ont déposé leur candidature pour la guindaille démocratique à prix abordable (50 euros la semaine). C'est en tout cas cette campagne de recrutement qui pèse le plus sur le budget de l'association. Un budget mixte composé à 55 % de subventions de la Communauté française et à 45 % de subventions privées sous forme de « sponsoring » (Pure FM, Sofico...).

### « Un alibi jeune »

Malgré le charme apparent d'une telle opération, le Parlement jeunesse compte toutefois des détracteurs. Cet exercice démocratique n'est pas du goût du Conseil de la jeunesse catholique qui fustige le principe même de simulation. Pour Brice Many, son secrétaire général, « ce type d'événement réduit la citoyenneté à la seule démocratie représentative, ce qui est très court et dévalorise les actions citoyennes réelles. » Loin de la démocratie réelle, la vision « romantique » d'une démocratie non structurée par des partis politiques est aussi soumise au feu des critiques de Brice Many, « on voudrait faire croire à une démocratie idéale, sans logique de partis, alors que les partis sont la représentation instituée des rapports de force ».

Même son de cloche du côté de la Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes (COJ). Geoffroy Carly, président de la COJ, reconnaît bien volontiers que pour les jeunes qui participent au Parlement, l'expérience est enrichissante. Mais ce jeu de rôle n'a pas d'influence sur le réel et, selon lui, c'est là que le bât blesse. « Cette simulation fait ressentir l'écart substantiel entre le pouvoir qu'ont les jeunes dans cet espace et la réalité, elle ne change rien à la place des jeunes dans un cadre politique plus large. » Le président de la COJ n'est pas sûr que cela forme les citoyens de demain : « quels sont les jeunes qui participent au Parlement jeunesse ? Des jeunes qui sont déjà impliqués dans la politique ! » À ses yeux, cette initiative est « un alibi jeune de la Communauté française ». Enfin, pour Geoffroy Carly, le coût d'une telle initiative laisse songeur sur les priorités politiques alors que la démocratie se construit avant tout dans les écoles et dans les associations.

*Cédric Vallet*  
Education et jeunesse

1. b>Parlement jeunesse asbl :
  - adresse : place du XX août, 24 à 4000 Liège , Belgique
  - 0496 94 62 84
  - site:www.parlementjeunesse.be

# POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

La CCOJ – Commission Consultative des Organisations de Jeunesse – a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	12
<i>Programme des sous commissions</i>	13
<i>Avis sur l'arrêté du décret Emploi</i>	13
<i>Plan Emploi : première avancée</i>	13
● FESQJ- CESSOC	14
<i>Maribel fiscal : 45 emplois nouveaux</i>	
<i>et un retour de la subvention à son niveau</i>	14
<i>Négociation des CCT : on avance lentement</i>	14
● Fonds de formation et de reclassement professionnel	14
<i>Développement d'un plan de communication</i>	15
<i>Définition nouvelle des formations soutenues</i>	15
● Nouvelles parlementaires : janvier 2010	15
<i>Ecoles et OJ : mêmes locaux ?</i>	15
<i>Un plan 12-25 pour la jeunesse</i>	16
● Appel à projets : Comment je vois mon univers ?	16

## COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Pour sa première réunion 2010, la CCOJ a travaillé sur des éléments de structure. Le Règlement d'Ordre Intérieur a tout d'abord été travaillé. A partir du document antérieur, la Présidente, Annick Hoornaert a travaillé une nouvelle version qui prend en compte les éléments nouveaux que produit le décret OJ.

Les débats sur le ROI ont permis de dégager des orientations sur la plupart des points. La Présidente va réaliser une nouvelle proposition de règlement qui sera soumise à l'approbation de la CCOJ. Nous remarquons que le pouvoir d'avis des sous-commissions n'est pas sans poser des problèmes aux yeux de certains. Pour la représentante de la FMJ (Fédération des Maisons de Jeunes), il semblait souhaitable que les sous-commissions ne remettent pas d'avis. Cette position n'est pas celle qui a prévalu au moment où le décret OJ a été rédigé. Les sous-commissions doivent pouvoir réaliser un travail conséquent sur les matières qui sont les leurs et disposer d'un pouvoir d'avis.

### PROGRAMME DES SOUS-COMMISSIONS

Les différentes sous-commissions ont présenté leurs objectifs à l'attention de la CCOJ.

Ceux-ci ont été largement approuvés. Le CJC a insisté pour que la sous-commission Citoyenneté ne limite pas ses travaux aux questions d'engagement dans les partis politiques. Vu sa composition - l'ensemble des jeunes de partis en sont membres - il y a en effet un risque de limiter l'action à une seule forme d'engagement alors que le citoyen est plus large.

La sous-commission Politique locale de Jeunesse doit pour sa part terminer le travail de définition de ses objectifs.

### AU NIVEAU DE L'EMPLOI : AVIS SUR L'ARRÊTÉ DU DÉCRET EMPLOI

La sous-commission Emploi a soumis plusieurs éléments aux décisions de la CCOJ. Tout d'abord, la CCOJ a décidé d'un avis sur l'arrêté d'application du décret Emploi.

Cet avis pointe d'abord les délais inacceptables dans lesquels les OJ doivent fonctionner puisque l'arrêté pris en 2010 vient régler des modalités administratives pour l'année 2008 et qui auraient dû être mises en œuvre en mai 2009. Ensuite, la CCOJ pointe sa volonté d'être associée à la réalisation des documents administratifs qui seront utilisés. Nous voulons en effet qu'ils soient adaptés aux réalités des Organisations de Jeunesse. Enfin, nous avons pointé la nécessaire simplification administrative à mettre en œuvre dans le cadre de ces mesures.

### PLAN EMPLOI : PREMIÈRE AVANCÉE

Vous le savez, la CCOJ souhaite développer l'emploi dans le secteur Jeunesse. A cette fin, elle a pris contact avec les Ministres de l'Emploi de la Région Wallonne et de la Région Bruxelloise. Après une première rencontre avec le Ministre Wallon, André Antoine, la CCOJ a débattu des modalités d'un accord avec les orientations proposées. Il en ressort qu'il est nécessaire de travailler plus avant ces questions. 4 personnes ont été mandatées pour rencontrer le Cabinet du Ministre. Brice, comme président de la sous-commission Emploi a été chargé de reprendre les contacts.

**B.M.**

*Une des nouveautés du nouveau décret OJ concerne la création de sous-commissions. Pour chacune d'elles, la CCOJ doit désigner un/e président/e. Une autre nouveauté est le rôle de la CCOJ dans une série de matières pour lesquelles son avis est nécessairement requis. Parmi celles-ci, les mesures liées au financement de l'emploi.*

*Pour rappel, il s'agit des sous-commissions :*

- Emploi
- Mouvements de Jeunesse
- Formation
- Enfance
- Citoyenneté
- Politique locale de Jeunesse

*Le décret Emploi organise les subventions et le contrôle des subventions pour l'emploi dans le secteur socio-culturel dont font partie les Organisations de Jeunesse. L'arrêté d'application sur lequel nous avons remis un avis permettra l'application effective du décret dans son aspect de contrôle des subventions.*

*Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESJO organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.*

*Suite à la création d'emplois dans le secteur, la subvention Maribel avait été diminuée pour permettre de financer l'ensemble des emplois Maribel créés. Les apports financiers du Maribel fiscal permettent de retrouver le niveau de subvention que la subvention aurait toujours dû avoir.*

*Appelé d'abord fonds GAR, pour fonds « Groupes à Risques », cette dénomination correspondait aux premières missions confiées au fonds. Parmi celles-ci, il y a la formation des travailleurs appartenant aux groupes à risques sur le marché de l'emploi (travailleurs âgés ou travailleurs moins qualifiés par exemple). Progressivement, les missions du fonds ont été élargies si bien qu'il est plus exact de parler de fonds de formation et de reclassement professionnel. Les OJ peuvent profiter des moyens financiers de ce fonds pour développer la formation de leurs travailleurs.*

## FESJO-CESSOC

L'actualité des structures fédératives des employeurs a été assez calme du fait de la rentrée. La question de l'octroi d'emplois Maribel fiscal a principalement mobilisé les représentants des associations à tous les niveaux.

### MARIBEL FISCAL : 45 EMPLOIS NOUVEAUX ET UN RETOUR DE LA SUBVENTION À SON NIVEAU

La mesure Maribel fiscal a été créée pour atténuer les effets de la crise financière. Des pourcentages de précompte professionnel sont en effet dédiés à la création d'emplois dans les secteurs. Pour le secteur socio-culturel, ces sommes mutualisées dans un fonds permettront d'une part de corriger les diminutions de subventions que nous avons connues antérieurement. Les subventions Maribel seront portées à grosso modo 32 000 € en 2010 ce qui correspond au niveau qu'elles auraient dû avoir.

En outre, il sera créé à peu près 45 nouveaux emplois dans le secteur socio-culturel, ceux-ci seront attribués par le fonds Maribel sur base d'une sélection des projets introduits par les associations demandeuses.

### NÉGOCIATION DES CCT : ON AVANCE LENTEMENT

Une série de conventions collectives de travail sont discutées actuellement en Commission Paritaire. Les avancées sont prudentes actuellement. Les sujets en débat portent sur la flexibilité, c'est-à-dire, les possibilités de prester ou faire prester les heures de travail en-dehors du cadre habituel pour répondre aux besoins du public. (par exemple en cas de formation résidentielle). Sont aussi en débat, les questions de fin de carrière, de reclassement professionnel ou de classification de fonctions dans certains sous-secteurs.

B.M.

## FONDS DE FORMATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Le fonds de formation a procédé à de nombreuses sélections de projets de formation. Une soixantaine de projets de formation courte et une soixantaine de projets de formation spécifique ont été sélectionnés et soutenus financièrement. Ces formations profitent assez peu aux Organisations de Jeunesse qui semblent ne pas avoir le réflexe de faire soutenir leurs actions de formation. Une quarantaine de

projets d'accompagnement d'équipe ont aussi été sélectionnés et recevront une subvention.

## DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE COMMUNICATION

Ceux qui gèrent le fonds pensent qu'il est indispensable de développer l'image et la notoriété du fonds pour augmenter le nombre de projets de formation soutenus. Pour ce faire, un consultant a été sélectionné afin de réaliser un plan de communication. Ce plan est actuellement en projet. Il sera basé sur une évaluation de la communication du fonds de formation et de reclassement professionnel. Toute une série de forces et de faiblesses ont été identifiées et seront travaillées dans les mois à venir.

## DÉFINITION NOUVELLE DES FORMATIONS SOUTENUES

Enfin, dans les actions existantes, le comité de gestion a procédé à un travail sur l'offre de formation soutenue dans le cadre des actions « catalogue » et « remboursement de formations courtes ».

La réforme de l'offre de formation a permis de l'élargir à de nouvelles thématiques. De plus, un système en arborescence permet une présentation structurée des formations soutenues. Il reste aux Organisations de Jeunesse à les solliciter.

B.M.

# NOUVELLES PARLEMENTAIRES — JANVIER 2010

## ÉCOLES ET OJ, MÊME LOCAUX ?

Les organisations qui travaillent avec des jeunes ont souvent toutes les peines du monde à trouver des locaux pour leurs activités. À l'inverse, les bâtiments scolaires sont en partie subventionnés par la Communauté française. Or, les activités des OJ se déroulent souvent le soir, le week-end et pendant les vacances. Une idée toute simple serait de mettre les écoles à disposition des OJ lorsqu'elles ne sont pas occupées. Mais la réalité n'est pas si simple ! Pourquoi est-il difficile de concilier les deux activités ?

Si une OJ souhaite occuper des locaux dans une école, elle doit prendre directement contact avec le directeur. La décision lui appartient exclusivement, il a pour mission de gérer les bâtiments en bon père de famille. Il existe déjà localement quelques partenariats entre des OJ et des écoles, mais il y a des obstacles :

- Les vacances scolaires sont souvent consacrées aux travaux d'entretien et de rénovation ;

Pour en savoir plus, un clic sur

<http://www.apefasbl.org/les-fonds/les-fonds-sociaux-de-formation/les-fonds-sociaux-de-formation/fonds-social-socioculturel-et-sportif>

Ces deux modalités de soutien sont celles qui sont les plus simples administrativement. Pour les formations « catalogue », il suffit de s'inscrire à la formation. Pour les formations courtes, un bref dossier administratif est à présenter.

La veille parlementaire est une synthèse mensuelle, et parfois une analyse, des débats parlementaires de la Communauté française. Source d'information, elle permet de suivre de près l'évolution de dossiers qui concernent ou qui intéressent notre secteur. Au mois de janvier, le parlement de la Communauté française a beaucoup parlé des jeunes. Voici deux points d'actualité qui méritent qu'on s'y attarde.

- Les écoles ont des assurances pour leurs activités, mais que faire pour les activités des OJ ?

Les pouvoirs publics se sont emparés de cette question, l'accord de gouvernement dit que les ministres concernés dresseront un « cadastre », une liste, des écoles qui peuvent s'ouvrir aux OJ. En 2008, le Ministre de la Jeunesse a écrit aux directeurs pour leur rappeler qu'ils pouvaient autoriser l'occupation de leurs locaux par des OJ, comme le prévoient deux circulaires (1 510 du 26/06/2006 et 1 747 du 02/02/2007). La réflexion mérite d'être approfondie et élargie à tous les bâtiments publics de la Communauté. A quand une activité déguisement dans le parlement de la Communauté française ?

#### UN PLAN 12-25 POUR LA JEUNESSE

L'accord de majorité de la Communauté française prévoit la mise en place d'un « plan 12-25 ans » pour la jeunesse. D'après la Ministre de la Jeunesse, ce plan touchera, de manière transversale, toutes les questions relatives au secteur de la jeunesse (du règlement de police au nombre de redoublements scolaires en passant par les politiques d'emploi régionales et fédérales). Les différents acteurs de la société civile seront consultés pour l'élaboration du plan. Les OJ seront déjà consultées début 2010...

Au point de vue politique, les différents ministres qui ont, de près ou de loin, un rapport avec les jeunes se concerteront sur le long terme au sein d'une conférence interministérielle.

C.C.

## APPEL À PROJETS : COMMENT JE VOIS MON UNIVERS EN 2030 ?

Donner la parole aux jeunes et faire savoir ce qu'ils pensent de l'avenir, c'est l'objectif de l'appel lancé par la fondation P&V : « exprime ta vision du futur et peut-être, deviendra-t-elle une œuvre d'art ». Avec ce message, la Fondation P&V invite les jeunes à décrire, sous la forme d'un bref scénario ou d'un synopsis, leurs attentes, leurs peurs et leurs idées du monde en 2030.

Tous les jeunes de 16 à 26 ans peuvent participer, seul ou en groupe. Le scénario, sous forme d'écrit (maximum 3 pages), de sons ou d'images doit pouvoir être lu ou écouté en moins de 10 minutes. **Clôture des inscriptions le 30 avril 2010 à minuit.**

Un jury composé de jeunes sélectionnera les deux visions (francophone et néerlandophone) les plus intéressantes afin de les réaliser grandeur nature, avec l'aide d'artistes et de techniciens professionnels : film, livre, spectacle, exposition...

Pour en savoir plus : [www.go2030.be](http://www.go2030.be)  
Contact : Sabine Verhelst au 02/250.91.24

## ALLEZ LES FILLES



**Un nouveau Conseil de la jeunesse vient d'être élu en Communauté française. Il doit répercuter l'avis des jeunes auprès du monde politique. C'est une jeune femme qui le préside.**

**U**N CONSEIL de la jeunesse, ça sert à faire entendre au monde politique l'opinion des jeunes et à influencer les décisions en fonction de leurs intérêts. L'ancien Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) était constitué de représentants des organisations de jeunesse. Les scouts, les patros, les associations d'étudiants, etc y envoyaient des mandataires. Cet organe était donc surtout connu au sein des organisations et avait peu d'écho dans le grand public. Dans le nouveau « Conseil de la jeunesse de la Communauté française » (CJCF), on a voulu que les « vrais jeunes » soient représentés. On a donc organisé des élections par internet, auxquelles tous les jeunes de 18 à 30 ans pouvaient participer. Les candidats devaient se présenter individuellement au vote. Sur les cinquante postes, trente étaient réservés à des représentants d'organisations de jeunesse, quinze au monde étudiant et cinq à des « individuels ».

#### DÉPOLITISATION ?

Autre objectif du nouveau Conseil : la dépolitisation. On parlait souvent de l'ancien Conseil comme du « bac à sable » de la politique. Les jeunes qui y siégeaient y faisaient leur apprentissage et leurs premières armes. Plusieurs responsables politiques actuels sont d'ailleurs passés par ces organes.

De ce côté, pas sûr que le pari soit gagné. Pas mal de candidats étaient issus des « jeunesses » des partis, sans nécessairement mettre en avant leur appartenance quand ils se présentaient au suffrage. Pour les élections au conseil d'administration et à la présidence, lors de la première assemblée générale (le 7 novembre 2009), les tractations de couloir semblaient refléter de manière assez traditionnelle le poids des classiques « piliers » à la belge...

#### FÉMINISATION

Quoi qu'il en soit, on peut au moins relever la féminisation des instances représentatives : sept filles parmi les dix meilleurs scores aux élections <sup>(1)</sup>, et l'une d'entre elles élue comme présidente par la première AG. Anne-Caroline Burnet, la nouvelle présidente, est par ailleurs présidente des jeunes CDH de son arrondissement. Est-ce un signe, quelques semaines plus tôt, le Conseil de la jeunesse catholique s'était choisi Anne-Claire Orban, chargée de projet à l'Action Ciné-Médias-Jeunes, comme présidente. Si les instances représentatives des jeunes restent comme dans le passé une école de formation politique, la féminisation du monde politique sera peut-être une réalité demain. ■

**José GÉRARD**

<sup>(1)</sup> [www.cjef.be](http://www.cjef.be)

## NON À L'AUGMENTATION DES TENDANCES SÉCURITAIRES À BRUXELLES

**Communiqué de presse commun du Conseil de la Jeunesse, du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Service Droit des Jeunes**

Depuis quelques jours, plusieurs faits divers bruxellois, certes dramatiques mais rares et exagérés par une certaine presse, font monter la tension et perdre la tête à certains. Certains mandataires politiques en profitent dès lors pour remettre sur la table des propositions de politique sécuritaire inacceptables et inadéquates selon le Conseil de la Jeunesse, le Délégué

Général aux Droits de l'Enfant, la Ligue des Droits de l'Homme et le Service Droit des Jeunes. Toute décision prise dans l'émotion et la précipitation s'avère généralement inefficace voire contre-productive.

On entend parler de « tolérance zéro », « d'augmentation de places en IPPJ », de « majorité pénale à 16 ans », etc. afin de solutionner des problèmes complexes. **Nous nous opposons fermement à toutes ces tendances sécuritaires en matière de jeunesse**, principalement à l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans, car celles-ci nous semblent dangereuses et porteuses d'effets pervers à long terme (récidive, exclusion, non-respect de la protection de la jeunesse, etc.). Même si la sanction doit exister, nous privilégions l'augmentation des mesures de prévention, d'accompagnement des jeunes en difficultés et de revalorisation de certains quartiers afin de résoudre les problèmes de délinquance en amont plutôt que de faire croire qu'il suffit de les réprimer toujours plus durement en aval. Selon nous, mener une politique d'éducation constructive, une politique d'emploi pour tous et offrir des conditions du « bien-vivre ensemble » sont les meilleures solutions afin de garantir une bonne sécurité dans nos villes.

De plus, afin de rafraîchir la mémoire de certains mandataires, nous aimerions rappeler qu'une récente étude de l'INCC (Institut National de Criminalistique et de Criminologie), publiée à l'été 2009, affirmait que **la délinquance juvénile était en baisse constante depuis 40 ans** ! On pouvait y lire qu'« en 1968, 60.000 cas de délits pour lesquels des mineurs étaient suspectés étaient enregistrés auprès des parquets de la jeunesse du Royaume. Ce chiffre est tombé à 50.000 en 2005 » soit une baisse (importante !!!) de 17%. **Les faits malheureux de ces derniers jours ne doivent donc pas être prétextes à prendre des mesures sécuritaires dans l'urgence**. De plus, nous dénonçons les trop nombreux amalgames opérés par certains responsables politiques, notamment en parlant du manque de place en IPPJ lorsqu'il s'agit pourtant de majeurs concernés par les faits.

Le Conseil de la Jeunesse, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, la Ligue des Droits de l'Homme et le Service Droit des Jeunes appellent donc l'ensemble des acteurs, tant les responsables politiques et judiciaires que les journalistes, à prendre du recul et à réfléchir de manière générale aux causes de ce genre de faits de délinquance afin de résoudre ces problèmes en profondeur et à long terme.

## CENTRES FERMÉS : ON ARRÊTE LÀ



LE SOUTIEN à l'expression et à la créativité des jeunes va être renforcé avec des moyens financiers supplémentaires. © P.-Y. THIENPONT.

- La ministre de l'Aide à la jeunesse s'inquiète des effets de la précarité sur les jeunes.
- Elle veut donc mener une politique de prévention active envers les jeunes en difficulté sociale et familiale.
- Mais elle n'augmentera plus les places fermées en IPPJ pour les délinquants.

**A** lors qu'Evelyne Huytebroeck, ministre bruxelloise de l'Environnement, se débat dans les eaux pas très claires d'Acquis (lire page 3), la ministre communautaire de l'Aide à la jeunesse cette fois, a présenté lundi ses priorités 2010. Une année qui va commencer par des inaugurations : dix nouvelles places la semaine prochaine dans l'IPPJ (institution publique de protection de la jeunesse) de Wauthier-Braine, 38 places au centre fédéral fermé de Saint-Hubert pour les vacances de Pâques.

La ministre Ecolo dit « assumer » la création de ces places en centres fermés décidées par le gouvernement précédent. Mais elle ne veut pas en faire plus. C'est ce qu'elle a annoncé en détaillant ses priorités dans le secteur de la Jeunesse : amélioration des conditions de vie des jeunes en général, travail avec les familles, réintégration dans les milieux scolaires et sociaux

pour les jeunes pris en charge par les institutions d'aide à la jeunesse.

Le secteur de la jeunesse, c'est, avec bien moins de moyens financiers, une politique clé pour la Communauté française. Parmi le million et demi de jeunes de moins de 30 ans que compte la Communauté, trois quarts sont affiliés aux activités des associations de jeunesse. La politique de la jeunesse, c'est aussi 1.700 équivalents temps plein et un budget d'un peu plus de 29 millions d'euros, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2009, annonce avec une satisfaction évidente la ministre Ecolo.

Ce budget servira notamment à soutenir l'emploi dans les organisations de jeunesse et la formation des cadres et animateurs volontaires (pour les centres de jeunes et écoles de devoirs). La ministre veut mettre l'accent sur la prévention « avant que les embûches ne se multiplient pour

les jeunes et que certains en arrivent à des actes répréhensibles ». Les signaux, il est vrai, ne sont pas bons : conflits entre bandes urbaines à Bruxelles, aggravation de la précarité chez les jeunes sans compter le « boom démographique » qui s'annonce dans les quartiers les plus pauvres de la capitale. « Un véritable plan concerté relatif à l'enfance et à la jeunesse doit être mis en place à Bruxelles », explique Evelyne Huytebroeck. Ceci pour éviter d'alourdir la mission du secteur de l'Aide à la jeunesse, ciblée sur les jeunes délinquants ou en difficulté. Chaque jour, 12.000 jeunes sont pris en charge par près de 350 services agréés. C'est un budget important pour la Communauté (240 millions, un montant qui, lui, n'a pas été augmenté).

L'Aide à la jeunesse est une compétence politiquement à risques. La polémique sur le nombre de places fermées pour les délinquants est récurrente (en dix ans le

nombre de ces places a quasi triplé, devant le budget de la Communauté). Les 1.200 professionnels du secteur sont confrontés à des situations de plus en plus difficiles. Les mouvements de grève observés, il y a quelques semaines, dans les services d'aide à la jeunesse et les services de protection judiciaire en témoignent.

Le système est engorgé. Il faut beaucoup trop de temps, constate la ministre, entre le moment où une décision d'aide aux jeunes et à leur famille est prise et le moment où la mesure est réellement mise en œuvre. Pour les jeunes délinquants, Huytebroeck est consciente du décalage existant entre le nombre croissant de jeunes pris en charge et les moyens financiers qui n'ont pas suivi. Elle tentera d'améliorer les conditions de travail dans ce secteur tout en suivant de près les projets pédagogiques en IPPJ. Vaste programme. ■ MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

## SAINT HUBERT, PATRON DES ENFANTS PAS SAGES

**Alors que les gazettes font grand bruit « du manque de places pour les jeunes délinquants », le Centre fédéral fermé pour mineurs francophones s'apprête à ouvrir ses portes à Saint-Hubert. Situé juste à côté d'une section adulte, il proposera 37 nouvelles places pour des garçons âgés de 14 à 18 ans.**

Il y a des héritages dont on se passerait bien. Quand Évelyne Huytebroeck (Écolo)<sup>1</sup> reçoit la casquette de l'Aide à la jeunesse, elle sait qu'elle devra endosser les mesures sécuritaires décidées sous la législature précédente, que cela lui plaise ou non. Assumer dix nouvelles places fermées créées à l'IPPJ de Wauthier-Braine<sup>2</sup>, ce n'est déjà pas simple lorsque l'on déclare vouloir miser avant tout sur la prévention et mettre en avant « l'image positive des jeunes ». L'ouverture prochaine du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert, c'est encore une autre paire de manches. Le Centre est censé accueillir les mineurs délinquants francophones alors qu'Everberg deviendra exclusivement néerlandophone. Au total, ce sont 50 places qui seront ouvertes à Saint-Hubert : 37 pour les mineurs délinquants et 13 pour des mineurs dessaisis (qui sont actuellement placés dans des prisons pour adultes).

Quand le projet a été mis sur la table, il a suscité un tollé général dans les associations de défense des droits des jeunes. La proximité immédiate avec une prison semi-ouverte pour adultes – dont certains délinquants sexuels – les inquiétait particulièrement : y aurait-il des contacts visuels, sonores ou physiques entre adultes et mineurs ? Allait-on cloisonner complètement l'aile destinée aux jeunes ? Autre écueil de taille : Saint-Hubert est situé à 135 kilomètres de Bruxelles et 150 kilomètres de Mons. Or le centre est censé accueillir majoritairement des jeunes en provenance de Bruxelles et du Hainaut. Comment garantir que les familles, les avocats, les intervenants sociaux se déplacent régulièrement avec de telles distances à parcourir ? D'aucuns avaient également soulevé un élément plutôt d'ordre symbolique : à l'origine, la prison de Saint-Hubert était la

première maison pénitentiaire spécialisée pour mineurs en Belgique. Créée en 1844, elle avait été contrainte de fermer ses portes un siècle plus tard, à la suite des scandales de mauvais traitements sur les enfants...

### Des mesures palliatives pour corriger le tir

« Ces critiques restent d'actualité, reconnaît Bénédicte Hendrick, conseillère Aide à la jeunesse au cabinet Huytebroeck. Nous avons apporté des solutions qui ne peuvent être que palliatives à partir du moment où le centre existe. Pour ce qui est de la proximité avec la prison adulte, nous pouvons assurer qu'il n'y aura aucun contact entre les deux publics : un grillage et une protection spécifique permettent de cloisonner les deux ailes. Quant au problème de l'éloignement, nous avons augmenté le staff de l'équipe pédagogique en tenant compte de cette question. Des chauffeurs sont également prévus pour faire les navettes entre la gare la plus proche et le centre. Ce service sera offert aux familles, aux travailleurs sociaux et aux avocats qui rendent visite aux jeunes. » Bien conscient qu'il est impossible de résoudre complètement cet écueil, le Centre mettra aussi sur pied des permanences pour les avocats. « Lorsque le jeune devra se rendre en audience au tribunal nous avons également prévu de lui permettre de partir une heure plus tôt afin qu'il puisse rencontrer son avocat avant l'audience. »

On se souvient que la ministre Fonck avait également scellé un accord avec le ministre de la Justice Jo Vandeurzen<sup>3</sup> pour la construction d'un centre fermé pour mineurs à Achêne disposant de 120 places supplémentaires. Ce projet est, selon l'actuelle ministre de l'Aide à la jeunesse, « gelé ». « Pour nous, ce n'est plus à l'ordre du jour. Il n'est pas impossible que le ministre de la Justice décide d'ouvrir Achêne pour des adultes primo-délinquants mais, de notre côté, nous ne souhaitons pas de places supplémentaires pour les mineurs à ce stade. Nous voulons d'abord faire une évaluation de ce qui existe et voir si toutes les possibilités sont utilisées au mieux avant d'investir dans de nouvelles places fermées. Dès qu'il y a un acte de délinquance

médiatisé, la presse parle de placements en IPPJ. Or tous les jeunes ne sont pas forcément des mineurs, d'une part. D'autre part, le juge a à sa disposition onze mesures face à un jeune qui vient de commettre un fait qualifié d'infraction : l'enfermement en section fermée ne doit être qu'une mesure de dernier recours<sup>3</sup> », poursuit Bénédicte Hendrick. « Si l'on parle d'arrachage de sac, faut-il d'emblée exiger le placement ? Il ne nous appartient pas de décider des sanctions, mais il est évident que l'on ne peut pas enfermer tous les jeunes ». Selon la conseillère, s'il existe bien un engorgement au niveau des placements, il n'y en a pas dans les Spép (les services de prestations éducatives ou philanthropiques) chargés de mettre en œuvre les mesures alternatives. Des projets expérimentaux comme les stages de rupture (voir page XX) sont aussi à l'examen : l'idée maîtresse étant qu'il ne faut pas seulement sanctionner un jeune qui a dérapé dans la délinquance, mais aussi lui permettre de s'investir dans un projet de réinsertion et restaurer sa confiance en lui. Pour ceux qui seront enfermés à Saint-Hubert, l'alternative à la réinsertion n'est pas très loin : elle se trouve juste de l'autre côté des grillages.

### Plongée ethnographique en centres fermés

Alice Jaspert<sup>4</sup> est à la fois anthropologue et criminologue. Elle vient de boucler une thèse de doctorat à l'Université libre de Bruxelles sur le thème de *L'enfermement des mineurs poursuivis par la justice. Ethnographie de trois institutions de la Communauté française*. La chercheuse n'a pas hésité à se plonger concrètement dans la réalité de l'enfermement, passant de trois à quatre mois dans chaque institution : les IPPJ de Braine-le-Château et de Fraipont, ainsi que dans l'une des sections francophones d'Everberg. Alice Jaspert plante le décor : « La fermeture de Saint-Hubert, dans les années '50, avait mis un terme aux institutions en régime fermé, côté francophone. Pendant des années, les défenseurs des droits de l'homme ont réussi à empêcher la réouverture de ce genre de lieux. Mais à la fin des années '70, les politiques ont estimé qu'il fallait une solution adaptée pour les mineurs ayant commis des faits très graves. On a donc créé dix premières places en régime fermé à Braine-le-Château. La construction a même été précipitée à la faveur d'un fait divers très médiatisé à Courcelles, en 1981. »

Enfermer les mineurs n'est donc pas toujours allé de soi. Certes, l'article 53 de la Loi de 1965 sur l'Aide à la jeunesse prévoyait, en cas d'infractions graves, la possibilité d'envoyer des mineurs en maison d'arrêt pour une durée de 15 jours. Condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, la Belgique a été contrainte d'abroger l'article. Dans la foulée, elle a adopté la loi de 2002 dite « Everberg » sur le placement des mineurs. « Avec Everberg, il y a un retour du fédéral dans des matières a priori communautaires, même s'il y a bien sûr des accords de coopération entre les entités. Selon mes observations, Everberg est quand même très proche du modèle pénitentiaire pour adultes. Les jeunes que j'ai interviewés ne s'y trompent d'ailleurs pas : les uns disent qu'ils sont en IPPJ, les autres qu'ils sont en prison ». Si elle s'est plongée dans cet univers « sans a priori, sans jugements de valeur », l'anthropologue a noté que la gestion temporelle et spatiale du centre fédéral fermé était beaucoup plus stricte, beaucoup plus axée sur le sécuritaire. « Le cadre laisse très peu de souplesse, il est donc extrêmement difficile de créer du lien avec les jeunes ou d'approfondir les aspects pédagogiques. Le temps est minuté. »

De l'analyse des paroles des jeunes, elle note également que le passage par de telles institutions peut être stigmatisant pour la suite de leur parcours. Le volet protectionnel et éducatif doit permettre à ces jeunes de se reconstruire à travers des projets de vie. « Mais beaucoup de ces jeunes ne rêvent plus. Ils sont hyper-conformistes ou très réalistes par rapport à leur parcours. Ils doivent chercher une école, une formation, un lieu de vie mais avec leur CV, ils ont beaucoup de mal à trouver des places dans de bons établissements. » Et quand le champ des possibles se réduit à peau de chagrin, il ne reste bien souvent que le choix de la médiocrité.

1. Cabinet d'Eveline Huytebroeck, rue du Marais, 49-53 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 517 12 00 – site : <http://www.eveline.huytebroeck.be>.

2. Une nouvelle section fermée avec dix places a été inaugurée en janvier de cette année à l'IPPJ de Wauthier-Braine.

3. Voir *Alter Échos* n° 262. « D'Everberg à Achêne, les nouvelles prisons pour jeunes ».

4. Alice Jaspert, Campus du Wolbosch, CP 137, av. F.D. Roosevelt 50 à 1050 Bruxelles.

5. Pour la Communauté française, les mesures de placements pour les mineurs délinquants peuvent s'effectuer dans l'une des cinq IPPJ – Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Jumet, Fraipont pour les garçons et à Saint-Servais pour les filles – ou au Centre fermé de Saint-Hubert. Cela représente 106 places en régime fermé et 144 places en régime ouvert.

## TOUS UNIS POUR LES DROITS DE L'ENFANT !

**Les acteurs de défense des droits de l'enfant se sont répartis la parole devant les membres du Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant. La situation qu'ils décrivent est préoccupante, notamment lorsqu'on aborde les problèmes de pauvreté infantile, la participation des enfants, les enfants migrants ou la justice pour mineurs.**

Pour la première fois en Belgique, toutes les organisations de défense des droits de l'enfant se sont exprimées ensemble lors de la pré-session du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, le 1<sup>er</sup> février. Le délégué général aux droits de l'enfant et son homologue flamand, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (Code)<sup>1</sup>, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, le Conseil de la jeunesse, la Vlaamse Jeugdraad et l'Unicef Belgique<sup>2</sup> ont fait le voyage ensemble à Genève et ont décidé d'insister sur leurs convergences, de souligner les urgences en matière de droits de l'enfant.

Toutes ces organisations, appliquées à la préparation de leurs rapports alternatifs à l'attention du Comité, ont vite remarqué que leurs constatations et sujets d'inquiétude se recoupaient. Elles ont donc décidé de parler d'une seule voix, de montrer leur unité, ce qui, selon Frédérique Van Houcke, coordinatrice de la Code, « a été fort apprécié par les membres du Comité ». Les différentes organisations se sont partagé la parole sur les six thèmes suivants : violence à l'encontre des mineurs nationaux et étrangers, pauvreté infantile, santé et bien-être, justice des mineurs, promotion de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et participation des enfants.

#### Rappeler à l'État belge ses obligations

L'enjeu n'est pas dénué d'importance car les observations finales du Comité et ses recommandations, même si elles ne sont pas directement contraignantes, permettent de rappeler au bon souvenir de l'État belge ses obligations dans le domaine des droits de l'enfant. De son côté, la Belgique, via la toute jeune Commission nationale des droits de l'enfant, exprimera sa position officielle devant le Comité au mois de mai, sur la base de son copieux rapport périodique déjà envoyé à Genève<sup>3</sup>. Ce document de plus de 200 pages détaille toutes les initiatives prises en Belgique afin d'appliquer la Convention.

La création d'une telle Commission, en 2007, est en soi une évolution notable de ces dernières années, née d'une recommandation du Comité. Son principal rôle est de rédiger le rapport périodique de la Belgique, en concertation avec les gouvernements et les acteurs des droits de l'enfant, elle doit aussi s'atteler à la tâche de collecte des données. Si la création de cette Commission a été bienvenue, la Code souligne le manque d'autonomie propre de cette Commission au sein de laquelle les représentants d'ONG sont associés aux travaux mais n'ont pas de voix délibérative, contrairement aux représentants des ministres. Entre ces deux visions des droits de l'enfant, le Comité genevois tranchera.

#### Justice juvénile : une logique de sanction qui s'impose peu à peu

Des jeunes qui expriment leur malaise en IPPJ, des enfants en psychiatrie qui n'ont aucune idée de l'utilité des médicaments qu'ils ingèrent, des Menas perturbés d'évoluer dans des centres d'accueil pour adultes, tels sont quelques exemples du film projeté à Genève dans le cadre du projet « What do you think? », réalisé par l'Unicef. Faire participer les enfants, leur offrir un canal d'expression, particulièrement aux plus vulnérables, est un maillon original dans la chaîne des droits de l'enfant, car « il existe peu de structures de participation des enfants », affirme Maud Dominicy d'Unicef Belgique. Grâce à ce film, qui accompagne un rapport truffé de recommandations, les enfants ont pu entrer dans la cour des grands et faire entendre leur voix. Ces recommandations abordent, entre autres, l'égalité des chances, le droit de jouer, la volonté de participer aux décisions, les enfants vulnérables limités dans l'exercice de certains droits... bref des thèmes très proches de ceux abordés par les adultes.

Impossible de dresser la liste exhaustive des sujets d'inquiétude de l'ensemble de ces organisations. La pauvreté, comme facteur d'érosion de tous les droits a été largement abordée devant le Comité des droits de l'enfant, les difficultés rencontrées par les enfants migrants ont aussi fait l'objet d'une attention spécifique ainsi que les enfants victimes de violence. Mais lorsqu'on demande à ces organisations dans quel domaine la situation s'est aggravée depuis le dernier rapport périodique de la Belgique, en 2002, la réponse fuse, en écho avec l'ac-

### Le système des rapports soumis au Comité des droits de l'enfant à Genève

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) a permis de créer un Comité des droits de l'enfant chargé « d'examiner les progrès accomplis par les États parties dans l'exécution des obligations contractées par eux. » Afin d'évaluer ces progrès, les États parties doivent remettre tous les 5 ans un rapport périodique au Comité des droits de l'homme.

Une fois le rapport périodique remis au Comité, ce dernier écoute, lors d'une « pré-session », différentes ONG ou « institutions spécialisées » comme l'Unicef qui profitent de l'occasion pour remettre des rapports « alternatifs ».

Enfin, les représentants de l'État sont invités à répondre à différentes questions lors d'une « session » du Comité des droits de l'enfant. Le Comité, à partir de ces différentes sources d'information, publiera ses observations finales composées de recommandations adressées aux États.

sanction s'impose peu à peu face à la logique de protection de l'enfance, comme en témoigne l'accord de novembre 2008 entre le gouvernement fédéral et les trois communautés, qui a fixé comme objectif la création de nouvelles places fermées à l'horizon 2012.

Sur la question du dessaisissement, la position de la Belgique, à travers son rapport périodique est de qualifier cette pratique de « recours ultime », ou de « possibilité exceptionnelle », soulignant, s'il en était besoin, l'écart qui règne entre la Commission nationale des droits de l'enfant et les organisations de défense des droits de l'enfant.

Au mois de juin, le Comité rendra son avis sur le respect, ou non, par la Belgique de ses obligations en matière de droits de l'enfant. Quant au suivi de ces recommandations par l'État belge, rendez-vous est pris, dans cinq ans à Genève, lors de la prochaine session du Comité des droits de l'enfant.

tualité récente : « la justice juvénile ». Manuel Lambert, Président de la Code, estime que l'observation du Comité des droits de l'enfant de 2002 peut être reprise telle quelle. Il y a cinq ans, le Comité rappelait à la Belgique que la privation de liberté « ne constitue qu'une mesure de dernier ressort » et qu'en aucun cas, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent être jugées comme des adultes. Le Comité exprimait aussi ses préoccupations quant au « fait que l'État partie n'a pas suffisamment pris en compte l'approche globale du problème de la délinquance des mineurs (...) y compris en ce qui concerne la prévention, les procédures et les sanctions. »

### Dessaisissements en hausse

Depuis 2002, malgré une réforme de la loi sur la protection de l'Aide à la jeunesse qui était censée rendre plus strictes les conditions du dessaisissement – qui consiste à soustraire un jeune de plus de 16 ans à la justice pour mineurs afin de le juger comme un adulte – le nombre de ces dessaisissements n'a cessé de croître, tout comme le nombre d'enfermements à Everberg ou en IPPJ. C'est en tout cas ce qu'affirme Manuel Lambert, estimant que la logique de

1. Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, rue du Marché aux Poulets, 30 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 223 75 00 – courriel : info@lacode.be – site : <http://www.lacode.be>
2. Unicef Belgique, route de Lennik, 451 à 1070 Bruxelles – tél. : 02 230 59 70 – courriel : info@unicef.be – site : <http://www.unicef.be>
3. Le Troisième rapport périodique de la Belgique concernant la convention internationale relative aux droits de l'enfant peut-être consulté sur le site de la Commission nationale des droits de l'enfant : <http://www.cnde.be/fr/content/rapports-relatifs-aux-enfants-et-aux-jeunes>

## APE : BAIN DE SANG OU CURE DE JOUVENCE

**Où en est le système APE ? Entre annonce de reconduction des postes et rumeurs de « bain de sang social » dans le secteur de la culture, il est quelquefois difficile d'y voir clair. *Alter Échos* tente d'apporter un peu de lumière...**

Le 29 décembre 2009, André Antoine (CDH)<sup>1</sup>, ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, annonce la reconduction des 3 000 emplois APE du Plan Marshall 1 dont les décisions arrivaient à terme à la date du 31 décembre. Si cette déclaration rassure quelque peu les employeurs (surtout ceux des secteurs de la Jeunesse, de l'Enfance, et de l'Aide aux familles, principalement concernés) dans les rangs desquels de nombreuses rumeurs de suppression de points APE circulaient, la situation n'est pas pour autant apaisée. En effet, le 13 janvier 2010, en session du parlement de la Communauté française, Fadila Laanan (PS)<sup>2</sup>, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, répond à une question de Pierre-Yves Jeholet (MR). Au cours de l'échange, le chiffre de 1 000 emplois APE supprimés dans le secteur de la culture est évoqué. Ce qui pousse l'opposition à s'inquiéter de ce qu'elle présente comme « un bain de sang social » dans le secteur culturel. Alors quoi ? Maintien ? Suppression ? Voici quelques précisions :

### André Antoine ne ment pas

En annonçant fin 2009 que les postes APE du Plan Marshall 1 seront reconduits, André Antoine ne ment pas. Estimé à environ 586 millions d'euros pour 2010, le budget APE est en effet divisé en différents postes de financement. Au rang de ceux-ci, l'APE dit « classique » (relevant strictement du cadre du décret APE de 2002) financé à hauteur de 526 millions euros et les emplois garantis par le Plan Marshall 1 pour un montant d'un peu plus de 40 millions d'euros. Lors de la conférence de presse, c'est le renouvellement de ce dernier montant qui est entre autres annoncé, comme le précise Philippe Mattart, chef de cabinet d'André Antoine. « En toute logique, cette somme devrait couvrir toute la durée du plan [NDLR cinq ans], déclai-

re-t-il. Néanmoins, le ministre va réoctroyer des décisions tous les deux ans. Je pense qu'il est bon pour les projets de mettre le pied à terre régulièrement afin de faire le point. C'est une question de bonne gestion et il est mieux de procéder comme ça plutôt que d'avoir à effectuer des inspections... »

Concrètement, les projets aujourd'hui reconduits le sont donc jusqu'en 2011, avant réévaluation. Si la nouvelle est bonne, des retards ont cependant été constatés depuis dans la notification de renouvellement faite aux employeurs. Un problème. « Vu que les notifications du ministre n'étaient pas arrivées, le Forem a demandé aux structures de récupérer le fonds de roulement qui leur est octroyé en début de projet », affirme Pierre Malaise, directeur de la Cessoc (Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel)<sup>3</sup>. Une situation qui, d'après Philippe Mattart, serait en passe d'être réglée : « Le ministre continue de signer des décisions. À ce jour, environ 50 % des structures ont reçu la notification. Les autres devraient la voir arriver durant le mois de février. » Selon certaines sources, une confirmation de la reconduction de toutes les décisions, même sans notification officielle, devrait également être faite auprès des employeurs. À charge pour ceux-ci de renvoyer la fiche signalétique du travailleur APE afin de pouvoir bénéficier de la libération des sommes APE et, partant, d'une nouvelle libération du fonds de roulement.

### Une théorie du complot ?

Concernant le débat ayant eu lieu au parlement de la Communauté française, l'imbroglie se révèle un peu plus compliqué à défaire. Première clarification : certains postes APE, notamment dans le secteur de la culture, sont en effet bel et bien menacés. « Sous la législature précédente, Jean-Claude Marcourt (le prédécesseur d'André Antoine) a octroyé un bon nombre d'APE à durée déterminée au secteur de la culture, note Frédéric Clerbaux, conseiller juridique à l'Unipso (Union des entreprises à profit social)<sup>4</sup>. À cela s'ajoute le fait que l'année passée, pour la première fois, il y a eu surconsommation du

budget APE, ce qui a eu pour conséquence que cette année, des économies doivent être réalisées<sup>5</sup>. » En clair : certains pourraient affirmer que Jean-Claude Marcourt (PS) a « préparé » la situation actuelle en octroyant bon nombre de points APE à durée déterminée et en consommant « à fond » le budget APE. Pour ensuite refiler la patate chaude à André Antoine qui n'a pas eu d'autre choix que de « couper » quelque part. Avec d'autant moins de « scrupules » que la culture ne fait pas partie des chantiers prioritaires énoncés dans la déclaration de politique régionale wallonne.

Une théorie que l'on ne réfute bien sûr pas du côté du cabinet de l'élu CDH (« Quand le ministre a reçu les dossiers, vu la situation économique et la déclaration de politique régionale, il a fallu faire des choix », nous dit Philippe Mattart), où l'on affirme toutefois ne pas considérer la culture comme le parent pauvre du système APE, avant de réfuter une « théorie du complot » qui voudrait que le secteur de la culture soit en danger. D'après le ministre, qui répondait le 20 janvier à une série d'interpellations, la culture représenterait un emploi sur huit parmi les 16 000 équivalents temps plein APE que compte le non-marchand, soit 1 998 unités. Un chiffre qui classerait le secteur à la cinquième place des secteurs bénéficiant des emplois APE.

### Un APE couleur sang ?

Peut-on dès lors parler d'un futur bain de sang social ? Au regard des chiffres cités lors de l'échange entre Fadila Laanan et Pierre-Yves Jeholet et vu les considérations budgétaires déjà évoquées, on pourrait le penser. Seul hic : beaucoup d'intervenants, et certains au sein même du secteur de la culture, se demandent comment la ministre socialiste a pu avancer un tel chiffre. Il n'existerait en effet à l'heure actuelle aucun cadastre régional de l'emploi APE. Il serait dès lors impossible d'estimer le nombre d'emplois à durée déterminée en voie d'être supprimés, ce que confirme Philippe Mattart. « Franchement, je ne pense pas qu'il existe des chiffres concernant les emplois APE à durée déterminée. Pour les reconductions, le ministre prend en effet sa décision motivée au cas par cas par rapport aux dossiers que l'administration lui soumet. Il est donc impossible de faire des prévisions. »

Ce flou, s'il pourrait bien arranger André Antoine dans ce cas-ci, semble de manière générale embêter profondément les acteurs du secteur de la culture. « Les critères de refus ou de reconduction des points ne sont pas clairs, pas expliqués », affirme en effet Pascal Sac, por-

te-parole de Fadila Laanan, qui confirme au surplus les chiffres avancés par la ministre. « C'est une estimation, car nous ne pouvons pas vraiment chiffrer précisément les postes créés avant l'entrée en fonction de la ministre. Mais nous ne devons pas nous tromper de beaucoup. Et cela pose problème. Nous ne demandons pas de points supplémentaires, nous sommes conscients de la situation budgétaire, mais nous voudrions que l'on ne touche pas aux projets en cours. Il faut que les décisions soient prises de manière objective, sans a priori par rapport à un secteur. » Une référence au fait que le ministre Antoine pourrait avoir tendance à privilégier des projets plus « utiles » que d'autres ? Si le cabinet du ministre se garde bien de confirmer cette affirmation, certaines déclarations tendant à comparer des projets culturels à d'autres initiatives plus « sociales » pourraient donner du grain à moudre aux plus suspicieux.

### En guise de conclusion

Au moment de conclure ce débat parfois confus, c'est peut-être auprès de l'Unipso et de Frédéric Clerbaux qu'il faut aller chercher « la » tirade décisive. « Ce qu'il faut savoir, c'est que beaucoup de postes du secteur culturel sont des postes transférés d'anciennes mesures comme les ACS loi-programme. Et ce sont des postes à durée indéterminée. Dès lors, parler de "bain de sang social" dans la culture, il faut voir... Cela dit, il serait évidemment intéressant d'en savoir un peu plus et d'avoir une idée du nombre d'APE à durée déterminée qui seraient menacés... »

1. Cabinet d'André Antoine, rue d'Harscamp, 22 à 5000 Namur – tél. : 081 253 811 – courriel : andre.antoine@gov.wallonie.be – site : <http://www.min.antoine.be>

2. Cabinet de Fadila Laanan, place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 801 70 11 – courriel : info.laanan@cfwb.be – site : <http://www.fadilalaanan.net>

3. Cessoc, rue Josaphat, 33 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 512 03 58 – courriel : info@cessoc.be

4. Unipso, av. Reine Astrid, 7 à 1440 Wauthier-Braine – tél. : 02 367 23 90 – courriel : unipso@unipso.be – site : <http://www.unipso.be>

5. Les surplus du budget APE dégagés les autres années étaient reversés dans le fonds de réserve du Forem, fonds qui était ensuite utilisé pour des attributions nouvelles, au cas par cas, pour rencontrer des besoins spécifiques. La surconsommation a donc réduit la marge de manœuvre ainsi dégagée. D'où les économies.

## LES ÉLÈVES ONT LEUR (EMBRYON DE) SYNDICAT

► Le Comité des élèves francophones demande à être officiellement reconnu.

► Il veut développer la démocratie à l'école et s'oppose au Tess en rhéto.

**L**e parrain : le Conseil de la jeunesse. La marraine, qui est aussi sa grande sœur : la Fédération des étudiants francophones (Fef). Les parents : des élèves de secondaire, surtout liégeois et bruxellois. Et le bébé, demanderez-vous ? Eh bien, c'est le Comité des élèves francophones, que l'on surnomme volontiers le Cef. Sachez encore qu'il a de nombreux cousins, un peu partout en Europe, tel l'Union nationale lycéenne (UNL), en France.

Mais au fait, qu'est-ce donc, un Comité des élèves ? "Nous sommes un syndicat écolier, affirmait Lise Ottinger, rhétoricienne à Decroly et membre du Cef, lors de la présentation officielle du Cef, jeudi. Nos objectifs sont d'agir sur les questions d'enseignement, de développer la démocratie à l'école (notamment en réactivant les con-

seils d'élèves dans les écoles où ils ne fonctionnent pas), et d'ouvrir l'école à la société."

En fait, le Cef n'est pas si nouveau que cela. Il est né fin 2006, à Liège, lorsqu'une dizaine d'élèves se sont réunis pour trouver une solution à un problème de chauffage dans leur école. Ils ont organisé des actions pour défendre leurs intérêts. Puis ont décidé de s'ouvrir à d'autres écoles, estimant qu'un organisme de défense des élèves était nécessaire à l'échelle de toute la Communauté française. Aujourd'hui, le Cef compte près de mille membres et est présent dans une vingtaine d'écoles de tous les réseaux.

Les missions qu'il s'assigne, dans un premier temps, sont de deux ordres. Premièrement, il s'agit d'être reconnu officiellement en tant qu'organisation de jeunesse. Un dossier vient d'être introduit en ce sens auprès de la ministre de la Jeunesse en Communauté française. "Cela permettra, poursuit Lise Ottinger, de combler un déficit démocratique en Communauté française, puisque nous sommes une des seules régions d'Europe qui ne possède pas encore d'organisation de défense des élèves." Et qui dit reconnaissance officielle, dit subsides, qui aideraient à pérenniser l'association.

La deuxième campagne du Cef se foca-

lise sur, ou plutôt contre, le test d'enseignement secondaire supérieur. "Le Tess est une évaluation externe certificative de fin de rhéto que la Communauté française veut nous imposer afin de lutter contre les inégalités entre écoles. Mais cela ne résoudra rien. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Ce qu'il faut, c'est un refinancement de l'enseignement, à hauteur de 7 % du PIB, comme c'était le cas dans les années 80."

Une autre mission essentielle du Cef, ses membres en sont conscients, consistera à grandir, en recrutant des membres dans d'autres écoles. Plus ils seront nombreux, plus on les prendra au sérieux. Le bouche à oreille fonctionne, disent-ils. Les réseaux sociaux, sur le web, devraient leur permettre également de toucher du monde. Ils ont d'ailleurs créé un groupe "écoliers unis contre le Tess", sur Facebook. Leur site web (1), évidemment, leur permettra aussi de se faire connaître davantage.

Mais d'ores et déjà, la Fef, les yeux attendris devant un petit frère qui fait ses premiers pas, n'était pas peu fière de présenter cette initiative de jeunes de moins de 18 ans. De prochaines recrues, sans doute...

L. G.

→ (1) [www.lecef.be](http://www.lecef.be)

## L'ÉLÈVE DU SECONDAIRE A DÉSORMAIS SON SYNDICAT



ROMAIN GAUDRON (FÉF) et Anne-Caroline Burnet (CJEF) entourant Lise Ottinger, membre du CEF. Se posant en syndicat, veut être une « école dans l'école. »  
© PIERRE-YVES THIENPON

**I**l est né à l'hiver 2005-06, à Liège, à l'initiative d'élèves de trois écoles secondaires. Il a peu à peu pris du ventre. Disant désormais couvrir une vingtaine d'établissements (à Liège et Bruxelles principalement), le Conseil des élèves francophones (CEF) se pose en syndicat des élèves du secondaire et demande à la Communauté française d'être reconnu comme organisation de jeunesse.

Epaulés dans cette démarche par la Fédération des étudiants francophones et le Conseil de la jeunesse d'expression francophone, le CEF s'est présenté à la presse jeudi. Avec le Royaume-Uni, la Tchéquie et la Lituanie, la Communauté française est l'une des rares régions d'Europe où les écoliers ne sont pas organisés en association.

Comme on l'a dit, le CEF est donc né à Liège. A l'origine, des échanges MSN entre des élèves de deux ou trois écoles. Des élèves qui... ont froid. « C'était la crise du mazout et les écoles avaient du mal à chauffer les classes, évoque Nicolas Distexhe (17 ans), élève de rétho à Liège 1, et président du CEF depuis 2

15<sup>es</sup> en classe. » L'affaire naît ainsi. Une structure voit vite le jour. Elle s'appelle d'abord CEL (Comité des étudiants liégeois). Elle devient CEF en 2007. L'un des premiers combats visera une... librairie fasciste, installée à deux pas d'une école de Liège (une pétition de 3.000 signatures réussira à la fermer). Les élèves se mobiliseront plus tard contre le PPP (partenariats public-privé destinés à financer la rénovation des bâtiments). « Cela revient à privatiser l'école. » Ou contre le

Tess, ce test commun à tous les élèves de la Communauté et qui s'ajoutera aux épreuves organisées par l'école (1). « Ils mettent la charrue devant les bœufs, dit Nicolas Distexhe. Il y a de fortes inégalités entre les écoles. Alors, qu'ils assument d'abord une même formation pour tous avant d'imaginer une même épreuve. »

Pour le président du CEF, l'affaire du Tess aura souligné la nécessité d'une représentation des élèves. « Ce projet nous concerne au premier plan et nous n'avons pas été consultés. »

Désormais constitué en ASBL, le CEF se pose donc en

*syndicat des étudiants du secondaire est juste une association qui regrouperait les élèves pour développer la démocratie et défendre et diffuser nos droits et devoirs. Il ne s'agit pas de soutenir un syndicat de durs, de fonçeurs qui veulent installer un climat de pression dans les écoles ou face aux institutions. Au contraire, il s'agit d'aider à développer la démocratie, d'aider à former des citoyens plus actifs, plus réfléchis et d'aider ainsi à la réalisation des objectifs du décret-mission. »*

Le CEF se propose de stimuler la « démocratie dans l'école » et « aider à la formation d'élèves citoyens, démocrates et critiques qui pourraient renforcer la compréhension entre tous les acteurs de l'enseignement secondaire. »

On résume : « En fait, nous voyons ce syndicat comme une école dans une école. »

La demande de reconnaissance a été transmise au ministère de la Communauté. Pour obtenir le statut d'organisation de jeunesse (et être subsidié), il faut notamment que l'association compte au moins 600 membres (le CEF en revendique un millier) et qu'il soit actif dans au moins trois des six zones que couvre la Communauté. ■

PIERRE BOUILLON

(1) Imaginé par l'ex-ministre Dupont, le Tess sera expérimenté en juin dans une

### CONGÉS 2010-2011

L'exécutif de la Communauté française a confirmé jeudi le calendrier des congés 2010-2011 dans l'enseignement fondamental et secondaire, calendrier fixé par arrêté en 2009.

**Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010** : rentrée scolaire.

**Lundi 27 septembre** : Fête de la Communauté française.

**Du lundi 1<sup>er</sup> novembre au vendredi 5 novembre** : congé d'automne

**Jeudi 11 novembre** : commémoration de l'Armistice 14-18.

**Vendredi 12 novembre** : congé.

**Du lundi 27 décembre au vendredi 7 janvier 2011** : vacances d'hiver.

**Du lundi 7 mars au vendredi 11 mars** : congé d'hiver.

**Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril** : vacances de printemps.

**Lundi 25 avril** : lundi de Pâques.

**Jeudi 2 juin** : congé de l'Ascension.

**Lundi 13 juin** : lundi de Pentecôte.

LE SOIR 01/02/2010

## AYONS LE COURAGE DE CHANGER L'ÉCOLE

En communauté française, le débat permanent sur l'enseignement tourne souvent autour de deux questions : la revalorisation de l'enseignement professionnel et technique et la mixité sociale. Sans être identiques, ces deux questions peuvent pourtant trouver certaines réponses communes.

Depuis de très nombreuses années, la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel constitue une priorité politique autour de laquelle se rassemble l'ensemble des forces politiques. Pourtant, malgré cette belle et rare unanimité, la tendance générale n'est pas à la « revalorisation » tellement souhaitée ! Les enseignements techniques et professionnels sont encore malheureusement perçus comme des filières de relégation

et, l'Etat ne peut accepter une telle distorsion qui entraîne inévitablement une rupture de l'égalité des chances. Cette égalité est pourtant le présupposé d'un fonctionnement efficace, harmonieux et humain de notre société. Elle constitue le fondement même de la Convention internationale des droits de l'enfant en ses articles 28 et 29.

Enfin, la question la plus importante à nos yeux est de savoir comment des étudiants passionnés peuvent vivre avec une telle étiquette ? On ne peut pas accepter que de jeunes personnes subissent une telle stigmatisation alors que les filières qu'elles suivent sont nobles, utiles pour la société et pertinentes sur le marché de l'emploi.

Dès lors, plutôt que de prêcher dans le désert la formule incantatoire selon laquelle « il faut d'urgence revaloriser l'enseignement technique et professionnel », il serait sans doute plus efficace de supprimer les différentes filières pour créer une seule filière pour toutes et tous, organisée différemment.

Ici l'imagination reprend le pouvoir ! Une idée pourrait être de regrouper au sein d'une même école une série de disciplines. Par

et de seconde zone ou, pour employer une comparaison footballistique, les divisions 2 et 3 alors que l'enseignement général serait la « pro ligue ». Certains collèges

### L'ESSENTIEL

● Malgré tous les discours, les écoles techniques et professionnelles constituent toujours, pour de nombreux élèves, des écoles de relégation.

● Intégrer ces filières dans une filière unique permettrait d'assurer, mieux qu'aujourd'hui, la mixité sociale.

● Une amélioration du niveau général devrait en découler.

ou athénées (ceux devant lesquels des parents faisaient la file pour inscrire leurs enfants) constituant la prestigieuse « Champion's League » !

Dans de telles conditions, comment pourrait-on revaloriser ces filières d'enseignement stigmatisées et discriminées ?

Une telle situation n'est pas acceptable.

D'abord parce qu'accepter une telle vision des choses constitue une insulte aux professeurs dont les qualités propres ne correspondent pas nécessairement aux établissements dans lesquels ils enseignent.

Ensuite parce qu'en démocra-

tie, l'école A donnerait des cours de « latin-maths », de menuiserie et de coiffure. L'école B dispenserait « littérature française », maçonnerie et esthétique. Ces attributions entre les établissements pourraient être partagées par un département central, à l'échelle d'une province ou d'un bassin de vie, en étroite concertation avec les écoles. Les matières seraient ainsi réparties entre les institutions selon des critères géographiques afin d'assurer une offre suffisamment large sur un territoire accessible à n'importe quel étudiant dans un délai raisonnable.

On nous dira : « Encore une idée qui contribuera à abaisser le niveau de l'enseignement ! » Nous pensons le contraire...

ble et sans occasionner des frais inutiles ou trop importants. Par ailleurs, un socle commun devrait être établi et l'orientation vers une des sections de cette filière unique ne devrait intervenir qu'à partir de la quatrième année du cycle.

Quel que soit le modèle imaginé, il ne devrait plus y avoir à l'avenir d'écoles secondaires n'assurant qu'un seul type d'enseignement !

Les avantages d'une telle solution sont nombreux.

D'abord économique : cela éviterait que plusieurs écoles dans un rayon de quelques centaines de mètres ne proposent une même filière qualifiante pour quelques étudiants seulement, avec la multiplication inutile des coûts en personnel et en investissement déraisonnable dans des machines-outils. Les économies liées à la centralisation permettraient sans doute de créer de véritables centres d'excellence et de technologie avancée.

Deuxième atout : inutile de chercher à revaloriser l'enseignement technique et professionnel puisqu'il serait intégré !

Surtout, le vrai progrès serait d'assurer la mixité sociale et les échanges entre les étudiants de disciplines différentes. Car la cour de récréation, elle, est unique et c'est le seul endroit où se retrouvent tous ces jeunes, différents, mais qui vivent et vivront demain dans la même société. C'est en se rencontrant, en échangeant que l'on comprend « l'autre » et c'est en le comprenant que le « vivre ensemble » devient possible.

Nous ne doutons pas un instant des levées de bouclier qu'une telle idée pourrait soulever. Mélanger des joueurs de D3 avec ceux de « Champion's League », quel sacrilège ! Ou « encore une idée qui contribuera assurément à abaisser le niveau de notre enseignement »... Ces réflexions renvoient à la question fondamentale des missions de l'école. Elles sont d'au moins trois ordres : enseigner des savoirs, assurer l'égalité des chances et former des citoyens ouverts et attentifs aux différentes réalités qui les entourent.

L'idée que nous préconisons ici, ne porte nullement atteinte à la première. Elle permet par contre de mieux prendre en considération les deux autres missions assignées à l'école. Dès lors, cela ne peut, au contraire, qu'augmenter le niveau de notre enseignement.

Il est certain qu'une telle réforme n'est pas aisée à appliquer mais il nous paraît qu'une véritable réflexion et de vrais chantiers doivent être mis en place dans le secteur de l'enseignement. Même s'il est indispensable d'assurer l'égalité d'accès à toutes les écoles, ce ne sont pas les quelques réformes cosmétiques que nous connaissons qui assureront une réelle mixité sociale à l'école. Encore faut-il que cette mixité soit réellement souhaitée par ceux qui la revendiquent... ■

# DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	29
● Action de la JOC Liège : Intérimaires jetables ?	30
● Patro : Grand rassemblement fédéral le 8 mai 2010	30
● L'Info kit de la JOCF : « Ainsi soient-elles »	30
● La Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine à la Marche des femmes	31
● Volont'R : Formation sur les relations Nord Sud	31
● Volont'R : Un projet de volontariat international	32
● Nouvelles des Guides	32
● Action Ciné Médias Jeunes : Quand l'éducation aux médias atteint des sommets	33
● Jec : Le forum annuel des délégués de classe	33

.....  
**Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.**

**Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.**

**Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : [correspondance@cjc.be](mailto:correspondance@cjc.be)**

**ACTION DE LA JOC : INTÉRIMAIRES JETABLES?**

Connaissez-vous notre tout nouveau produit ?

Messieurs les patrons, vous allez H-A-L-L-U-C-I-N-E-R ! Un distributeur qui vous permet d'acheter l'intérimaire de votre choix...

Nous vous proposons une utilisation illimitée en contrat au jour le jour. Si la personne ne convient pas, vous vous en débarrassez et vous repassez à notre agence. Le stock se renouvelle chaque jour...

Voilà une action coup de gueule menée par le groupe interim de la JOC de Liège au Salon du volontariat à Liège. Le distributeur sera visible à la CSC, boulevard Saucy, 8-10, 4020 Liège et aussi le 21 mars, à la journée Solidarité sur le même boulevard Saucy : vous tomberez peut être dessus en rue ou dans la cour de la JOC...?

On a tous bien bossé sur ce projet et on s'y est tous mis (certains parfois même de nuit). Alors encore merci à tout le monde : Anne, Jérôme, Vincent, Younis, Philippe, Georgy, Teresa, Jon, Hasan, Franck, Maradona, Nico et Jean-Paul (et son incontournable camionnette).

Une action « choc » qui, on l'espère, fera un peu réfléchir les patrons sur la manière dont ils utilisent les intérimaires, mais aussi les pouvoirs politiques qui pourraient contrôler davantage l'utilisation du travail intérimaire plutôt que de nous culpabiliser et nous pousser à l'utiliser (via l'ONEM ou le FOREM). Le travail intérimaire devrait être uniquement employé en ce pour quoi on l'a créé : un remplacement d'un travailleur absent, en surcroît de travail ou pour des travaux exceptionnels. Nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation abusive que les agences/employeurs peuvent en faire. Sans parler de la discrimination qui s'y fait !

**PATRO : GRAND RASSEMBLEMENT FÉDÉRAL, 8 MAI 2010 !**

10 000 patronnés sont attendus au domaine de Chevetogne, qui, pour l'occasion, se transformera en Zigoma : une dizaine de mondes à découvrir, des centaines de jeux, d'épreuves, d'activités à vivre entre patronnés du même âge, et autant de rencontres avec des personnages sombres ou magiques. Tous les enfants et les jeunes participants vivront des activités autour du rire car « plus on est de fous... »

**L'INFO-KIT DE MARS 2010 : « AINSI SOIENT-ELLES ! »**

Le nouveau numéro de la revue trimestrielle "Info-kit" de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine aborde la question du féminisme.

Loin de montrer que le féminisme, ensemble d'idées politiques et sociales fondées sur l'égalité des sexes, est un problème dépassé, la revue montre, au contraire, et en une soixantaine de pages, qu'il s'agit d'un sujet social, culturel, politique, juridique et économique, bel et bien complexe et au cœur de l'actualité.

Ce numéro propose aux enseignants, aux formateurs, aux associations, aux porteurs de groupes, aux parents, ou à toute personne intéressée, une série d'articles, de témoignages, de références et d'outils pour analyser, réfléchir, juger mais aussi agir sur l'égalité des sexes aujourd'hui. Il trace le parcours riche du féminisme depuis le XIXème siècle au port du voile en Orient, en passant par l'excision au Mali, jusqu'à la Marche Mondiale des Femmes le 6 mars à Bruxelles.

Vous pouvez le commander gratuitement en envoyant un courriel à [infokit@joc.be](mailto:infokit@joc.be).

## JOCF À LA MARCHÉ DES FEMMES

Lors de la Marche Mondiale des Femmes, le 6 mars, la JOCF asbl a réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité des genres, considérant que ce concept fait partie intégrante d'une société juste et humaine.

La JOC Internationale, la JOC Europe et la JOCF asbl se sont associées pour organiser un moment de détente après la Marche Mondiale des Femmes avec leur "CAFEQUALITY ! Celui-ci a accueilli les visiteurs dans une salle au pied de l'ascenseur des Marolles, proche du Palais de Justice, Place Poelaert, lieu d'aboutissement de la Marche. Retour au cœur des quartiers populaires de Bruxelles...

La fédération de Liège a présenté un petit spectacle sur l'évolution de la place de la femme dans notre société. Geethani, Présidente de la JOCI, a témoigné avec le récit de son histoire, suivi d'autres interventions de jeunes travailleuses. La JOC de Bruxelles a abordé le thème de l'accès au logement pour les femmes.

Divers petits jeux et animations tournant autour de la violence envers les femmes, le travail précaire... ont été proposés. Une manière originale de prendre un verre ensemble !



## FORMATION SUR LES RELATIONS NORD/SUD : SAISISSEZ VOTRE CHANCE !

Vous faites partie d'un mouvement de jeunesse? Vous avez envie de vivre une expérience enrichissante de solidarité ? Vous avez envie de concrétiser un projet qui vous tient à cœur mais vous ne savez pas comment le financer?

L'asbl Volont'R vous propose une opportunité à saisir !

En **effectuant du volontariat relationnel** dans une de nos institutions partenaires en Belgique (écoles de devoirs, cliniques, maisons de repos, centres pour personnes handicapées, crèches...), vous aurez l'occasion de nous présenter un projet à but social ou humanitaire destiné à être financé.

En guise de remerciement pour votre engagement solidaire, nous vous proposons de **bénéficier d'une formation abordant les réalités Nord/Sud.**

Pensée de façon ludique, elle vous permettra de prendre conscience des divers enjeux Nord/Sud, de susciter une réflexion sur la notion de solidarité et de porter un regard critique sur le monde qui vous entoure.

Tentez l'aventure avec nous et contactez-nous !

Olivier Gerards : 02/219.15.62 - olivier@volontr.be

**VOLONT'R SANS FRONTIÈRES : UN PROJET DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL !**

**Où :** à l'Institut Médico Social Ciney asbl (région de Namur).

**Qu'est-ce ?** ... une expérience d'engagement solidaire et de volontariat jeune :

rencontre entre un petit groupe de jeunes originaires de différents pays et des jeunes personnes handicapées (mental et/ou physique), résidents du centre, pour des vacances de Pâques « pas comme les autres ».

Type d'activités : séance de musique du monde, maquillage, animations de Pâques, balades dans le parc du centre (à pied, en calèche), découverte de la Région ...et plus en fonction des participants et de leur créativité ! L'encadrement du projet se fera en collaboration avec une éducatrice spécialisée du centre.

**Pourquoi ?** Sensibiliser des jeunes à la différence : autres cultures et potentiels (origines, langue, handicap, modes « autres » d'entrer en contact et en communication,...)

Approcher la réalité des personnes handicapées à travers des activités conviviales et ludiques.

Création d'un témoignage de ce qui a été vécu (support sonore, visuel, pourquoi pas...sensoriel ?).

**Calendrier : du 3/4 au 8/4/2010 (vacances de Pâques) :**

2 jours de formation pratique « l'ABC de l'animation avec la personne handicapée » (nos représentations de la différence, comment nous comporter et réagir...) suivis de 4 jours de volontariat relationnel

Les volontaires seront âgés entre 17 et 35 ans ; originaires d'un pays étranger, ayant une connaissance de leur culture d'origine et de bonnes notions du français oral ; ils seront ouverts à la différence, intéressés par le contact avec des personnes handicapées ; ils s'engageront pour la totalité du projet (formation et séjour).

Encadrement, assurance et formation pris en charge par l'Asbl Volont'R, l'asbl Le Trèfle à Deux Feuilles et l'IMS de Ciney.

**Plus d'info ?** Irene Sestini, asbl Volont'R au 02/2191562 irene@volontr.be www.volontr.be

**NOUVELLES DES GUIDES**

*Motivés par l'élan de solidarité de nos membres et parce que les scouts et guides sont « toujours prêts » à aider dans les grandes catastrophes qui touchent les leurs, les Guides Catholiques de Belgique et les Scouts et Guides de France s'associent dans une collecte de fonds à l'intention de la population guide et scout de Haïti.*

Les 30 000 scouts et guides d'Haïti participent déjà activement à l'aide aux victimes du séisme qui a touché l'île le 12 janvier 2010. Répartis dans tout le pays, ils jouent un rôle important dans les secours apportés aux populations. Cette aide se traduit par un soutien actif aux équipes d'urgentistes, par un appui aux enfants isolés, l'acheminement de nourriture auprès des familles et la mise en place de chantiers de nettoyage et de déblaiement. Les guides et scouts haïtiens organisent partout en province l'accueil des réfugiés, en lien avec les mairies. Suite et fin sur page suivante

**Vente de bracelets de solidarité.**



Les Scouts et Guides de France et les Guides Catholiques de Belgique organisent une vente de bracelets de solidarité avec Haïti au prix de **2 euros un bracelet « Solidarité Haïti »**. Un bracelet acheté rapporte 1,50 € aux guides et scouts haïtiens.

**Appel aux dons**

Un appel aux dons est lancé sur le **compte GCB 732-0148094-26 code IBAN BE59 7320 1480 9426**. Les GCB invitent membres et sympathisants à y verser leurs dons avec mention « projet Haïti ». Ce compte est muni de l'agrément fiscal permettant de délivrer des attestations d'exonération fiscale pour les dons de 30 euros minimum.

## QUAND L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ATTEINT DES SOMMETS !

« Cimes enneigées, températures glaciales, ce n'est pas par hasard qu'on appelle la région des Hautes-Fagnes la Petite Sibérie ! » Si cette citation issue du reportage réalisé par un des groupes participant à notre dernière animation « **A fond l'Info** » rend assez bien compte du rude climat de cette contrée, elle contraste quelque peu avec l'atmosphère des plus chaleureuses qui régnait au sein du gîte d'Ovifat fin janvier. Et pour cause...

Il y a quelques semaines, Sébastien et moi recevions une nouvelle mission « CBTJ » dont le but était des plus louables : aider les 22 élèves de 6ème primaire du Collège Saint-Guibert de Gembloux à se mettre dans la peau de reporters, le temps de leurs classes vertes « médias » qui devaient se dérouler du 25 au 29 janvier au Gîte d'Etape d'Ovifat. Des classes orchestrées de main de maître depuis des années par Laurence Demoulin, petit bout de femme plein d'enthousiasme avec qui ACMJ a le plaisir de collaborer régulièrement.



Après avoir révisé nos « Cantons de l'Est pour les Nuls », chaussé nos Moon Boot, et s'être embaumé les lèvres de beurre de cacao, nous étions fin prêts, au soir du 25 janvier, à rejoindre le QG haut perché de notre fine équipe. C'est avec une émotion non dissimulée qu'en fin de soirée, nous franchissions - notre ACMJ mobile, son chargement de caméras, de perches, de baffles, et nous-mêmes - le Signal de Botrange sous une neige cotonneuse, pour enfin atteindre, quelques centaines de mètres plus loin, le gîte promis.

Le matin du 26 janvier, c'est sous un soleil radieux et un ciel serein que s'est ouverte la première réunion de rédaction de Télé Ovifat, qui n'a fait que confirmer ce que nous pressentions : nos journalistes en herbe sont « au taquet » ! Aidés par leur rédactrice en chef Laurence, ils avaient, en amont, choisi leurs sujets avec soin, déblayé le terrain rocailleux des Fagnes avec minutie, et investigué avec une ardeur à faire décolorer de jalousie la casquette de Sherlock Holmes. Pourquoi le climat des Fagnes est-il si rigoureux ? Comment la faune locale survit-elle en hiver ? Pourquoi y a-t-il tant de légendes qui hantent les lieux ? Comment s'organise la vie au gîte ? Voilà les 4 questions auxquelles nos reporters s'étaient juré de donner réponse en fin de parcours.

Après une brève initiation à la prise de vue et au traitement de l'information, les élèves étaient déjà sur les routes, carte de presse au collet et caméra au poing, pour recueillir leurs précieuses informations. 3 jours, quelques rencontres avec des personnages locaux, une visite au Centre Nature et au Centre Scientifique des Haute Fagnes plus tard, et les 4 groupes disposaient d'une matière des plus riches, prête à être triturée dans notre programme de montage. Au final, ni l'épidémie de gastro-entérite ni le froid mordant n'auront eu raison de nos valeureux journalistes. Leurs reportages, d'un professionnalisme saisissant, sont à l'image des paysages locaux : admirables !

**Adrienne**

## JEC : FORUM ANNUEL DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Le mercredi 24 février 2010, la JEC organisait son Forum des délégués à Namur. Un moment d'échanges et d'enrichissements mutuels pour toute personne intéressée par les pratiques participatives existantes dans les écoles du secondaire.

La JEC c'est l'organisation de jeunesse Jeune Et Citoyen. Elle organise l'accompagnement des jeunes, mais aussi des adultes, qui mettent sur pied des Conseils de participation pour les élèves du secondaire. Au total ce n'est pas moins d'une septantaine de participants issus d'une petite quinzaine d'écoles francophones, qui se sont réunis un mercredi toute la journée pour partager autour des leurs pratiques.

Le matin, les participants étaient réunis en ateliers thématiques et créatifs. Ils ont notamment réalisé des « cocktails du bon délégué », un ABCdaire des pratiques de participation ou encore des blasons et des B.D. autour du thème de la délégation.

L'après-midi, les jeunes et les adultes ont pu assister à des ateliers de concertation entre représentants d'écoles différentes.

Stéphane Houbion, secrétaire général de la JEC et surtout Christophe Bastin, membre de l'assemblée Générale de la JEC et participant aux forums antérieurs, ont conclu la journée devant une foule fatiguée mais heureuse de sa journée.

L'INFO 7-8, 12/02/2010

## ETRE BELGE ET TRAVAILLER AU LUXEMBOURG

Les Jeunes CSC du Luxembourg et la LCGJ (la structure jeunes de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens) viennent d'éditer une nouvelle brochure pratique: «Travailler au Luxembourg? Mode d'emploi pour te lancer!». Réalisé en collaboration avec les services frontaliers des deux organisations, cet outil guidera les (futurs) frontaliers, notamment les jeunes, à travers le dédale des démarches à entreprendre quand on est belge et que l'on cherche un travail au Grand-duché du Luxembourg. Le guide est divisé en trois grands thèmes: la reconnaissance des diplômes, l'emploi et la sécurité sociale. Le contenu est présenté sous forme de questions-réponses, concrètes et accessibles à tous. Par exemple: Quelles sont les formes de contrat de travail qui existent au Luxembourg? Où suis-je affilié à la sécurité sociale? Où dois-je payer mes impôts? Etc. Vu l'intérêt suscité par cette initiative, la brochure est actuellement en cours d'adaptation pour les frontaliers français, allemands et pour les Belges germanophones.



**Renseignements?** La brochure peut être téléchargée gratuitement sur le site internet de la CSC-Luxembourg ([www.csc-luxembourg.be](http://www.csc-luxembourg.be)). Elle peut aussi être obtenue sur simple demande auprès des Jeunes CSC de la CSC du Luxembourg, rue Pietro Ferrero 1, à 6700 Arlon. Tél.: 063.24.20.26. Courriel: [v.francois@acv-csc.be](mailto:v.francois@acv-csc.be). Ou encore à la LCGJ, rue du Commerce 11 (BP 1208), à L-1012 Luxembourg. Tél.: 00.352.49.94.24.244. Courriel: [tmatias@lrgb.lu](mailto:tmatias@lrgb.lu)

## GE-CBTJ

LLB 05/05/2010

## DIX-HUIT DEMANDEURS DANS UN GÎTE ÉTAPE

Dix-huit demandeurs d'asile sont actuellement logés dans un gîte-étape du Centre belge du tourisme des jeunes à Eupen. Les centres d'accueil classiques sont bondés, explique Fedasil. Le CBTJ a mis des chambres à la disposition de Fedasil. Mais son gestionnaire précise que le gîte ne doit pas devenir un nouveau centre. La commune a regretté de ne pas avoir été informée. Les familles devront déménager le 7. (Belga)

## VIVRE GUIDISME ET DIFFÉRENCE UN PROJET PASSIONNANT

« Donner aux uns la possibilité de vivre un vrai guidisme, aux autres de rencontrer la différence et à tous l'opportunité d'apprendre à vivre ensemble. » *Passionnant projet que vit la 50e unité des Guides Catholiques de Belgique (GCB) à Louvain-la-Neuve.*



### LA « 50<sup>e</sup> GCB »?

La 50<sup>e</sup> unité des GCB accueille enfants valides et polyhandicapés pour une expérience de vie en groupe dans l'esprit du guidisme. Elle fait partie de la Section Reine Astrid qui regroupe les unités accueillant, en proportion un tiers/deux tiers, enfants moins valides et valides pour leur faire découvrir les valeurs du guidisme.

La 50<sup>e</sup> GCB a été fondée en 2006 en collaboration avec *L'Escalpade*, asbl et école d'enseignement spécialisé de type 4 de Louvain-la-Neuve. Aujourd'hui, la ronde lutin « Dzharil » regroupe une quinzaine d'enfants (filles et garçons de 8 à 11 ans) et une dizaine de chefs. L'unité comporte également une Compagnie Guide (filles de 12 à 17 ans).

### VIVRE UN VRAI GUIDISME, AVEC QUELQUES RETOUCHES PRATIQUES

L'enjeu de l'unité est de vivre le guidisme, tout en intégrant les particularités des enfants. Les grands jeux et le grand Camp sont développés autour de thèmes similaires à ceux que l'on pourrait trouver ailleurs (les cow-boys, la Machine à voyager dans le temps, etc.). Les valeurs du guidisme sont partagées pendant les

différents temps de la réunion : rassemblements, repas, grand jeu et le rocher du conseil, (temps de relecture en sizaine qui permet aux jeunes de prendre la responsabilité de s'écouter les uns les autres).

À la ronde de la 50<sup>e</sup>, quelques retouches sont apportées pour que chacun puisse trouver sa place. Le rythme des réunions est adapté, une journée par mois (le dimanche de 11h à 17h), ce qui permet à tous d'être présents à chaque rencontre. Les jeux sont également peaufinés dans leurs détails, par exemple, les chaises roulantes se transforment en diligences l'espace d'une journée. Ils sont aussi parfois réorganisés plus profondément, invention du « Dzharil-ball », sorte de base-ball pour tous.

Autre temps important pour la ronde : le grand Camp. Sept jours pendant l'été pour se découvrir encore plus. Une intendance particulière accompagne alors le staff. Celui-ci a pris l'habitude de proposer aux intendants d'être présents à mi-temps en tant qu'aide-chef pour rencontrer les lutins et vivre une expérience riche des particularités de chacun.

### « UNE EXPÉRIENCE VRAIMENT PASSIONNANTE ! »

Olivier Terlinden, étudiant bio-ingénieur, est chef dans la ronde depuis trois ans. Il se réjouit du projet qu'il vit. Si parfois les débuts sont un peu difficiles, l'évolution au cours de l'année est souvent très positive. La différence permet la rencontre et rencontrer les autres c'est aussi se dépasser soi-même : « Les lutins les plus individualistes sont souvent ceux qui s'ouvrent le plus aux autres au fil de l'année et surtout pendant le grand Camp. »

### AUJOURD'HUI...

L'unité recherche encore des jeunes garçons pour compléter le groupe. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

*« ...une journée est crevante mais c'est une bonne fatigue et presque toutes les journées sont extraordinaires. L'esprit guide est là mais il y a quelque chose en plus ! »*

Anne-Sophie Locht



**Contact :**  
 > Olivier Terlinden :  
 0473322010  
 oterlinden@hotmail.com  
 > Aude de Crombrughe :  
 0496116246  
 dzharil@gmail.com

# EPINGLÉ POUR VOUS

● Jeunes et alcool	37
● Education et Jeunesse	38
● Détachés pédagogiques	40
● Ressources humaines dans le non marchand	42
● Internet	44
● Chronique	45
● Le Roi rencontre des jeunes en décrochage scolaire	46

.....

**Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...**

## L'ALCOOL VENDU SANS RÉSERVE AUX MINEURS

87 % des vendeurs ont enfreint la loi  
en laissant des mineurs d'âge emporter de l'alcool

**T**est-Achats ou Crioc ont beau multiplier les tests d'achats anonymes d'alcool par de jeunes clients, les résultats restent catastrophiques. Test-Santé vient ainsi d'envoyer des garçons et des filles de 14 et 16 ans dans toute la Belgique pour acheter dans supermarchés et magasins de nuit un alcopop (mélange alcool-limonade) et une bouteille de vodka. Au cas où cela leur était demandé, ils devaient dire leur âge exact ou montrer leur carte d'identité. Ils ne pouvaient insister auprès du vendeur. Résultat : dans 87 % des cas, les vendeurs ont laissé les enquêteurs mineurs d'âge emporter de l'alcool. Seuls 15 % des vendeurs ont demandé la carte d'identité ou l'âge. Pire : la moitié de ceux qui l'ont obtenu a quand même donné la

boisson, en ayant parfaitement conscience de commettre une infraction. Certains vendeurs se donnent bonne conscience en supposant que l'âge légal est de 16 ans ou demandent de cacher la bouteille dans le sac de l'acheteur.

Conclusion du test : les mineurs d'âge ont trop facilement accès à l'alcool dans notre pays. « C'est alarmant, étant donné qu'ils en subissent beaucoup plus les conséquences dommageables que les adultes. Il en va ainsi d'effets à long terme, comme des dégâts au cerveau, mais aussi des effets à court terme, par exemple en termes de comportements risqués dans la circulation ou sur le plan sexuel », écrit Test-Achats. Qui souligne aussi que les jeunes sont des cibles aisées pour la pub pour l'al-

cool, omniprésente au cinéma, à la télé, mais aussi sur internet. « Des événements et des spectacles sont sponsorisés par des marques d'alcool. Surtout sur internet, tout est fait pour attirer l'attention des jeunes, par le biais de petits films, jeux, musique à télécharger et de trucs et ficelles pour mixer les boissons. Ces sites ne devraient pas être accessibles aux mineurs d'âge ».

### Un code de conduite non respecté

Pourtant, en 2005, un code de conduite volontaire rédigé par l'industrie de l'alcool imposait quelques règles, timides, mais qui allaient dans le bon sens. Las ! L'industrie de l'alcool l'enfreint régulièrement, associant par exemple l'alcool à la fête (avec George Clooney) ou aux sports

(l'escalade), en toute impunité. « Il faut dire que le jury d'éthique publicitaire, qui devrait sanctionner ces écarts, est majoritairement composé d'annonceurs qui n'ont guère intérêt à tarir la source de la pub. Il faudrait instaurer un conseil fédéral de la pub aux décisions contraignantes », explique Martin de Duve, porte-parole du groupe « Jeunes et alcool » ([www.jeunesetalcool.be](http://www.jeunesetalcool.be)). « La loi reste trop compliquée et très peu contrôlée. Les alcooliers, mais aussi l'horeca doivent prendre conscience de leur responsabilité en organisant un accès si aisé à ce produit. Le plan alcool élaboré au ministère de la Santé semblait aller dans le bon sens, mais il a été largement édulcoré. Il faut le revitaminer ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

## VALORISER LA RÉUSSITE PLUTÔT QUE L'ÉCHEC

**Débattre des enjeux de l'école d'aujourd'hui, loin des experts, dans le cadre de rencontres citoyennes, c'est le pari de la plate-forme contre l'échec scolaire et de la campagne « L'École en questions ». Un débat ouvert et sans tabou, annoncent les initiateurs de la campagne, qui ont toutefois des idées déjà bien arrêtées sur certaines questions.**

La Ligue des familles a commandé une enquête Sonecom sur la perception de l'école en Wallonie et à Bruxelles auprès de mille personnes âgées de 18 à 64 ans. Parmi ces personnes, 130 enseignant(e)s. La publication de ce sondage (cf. encadré) n'est que le prélude de toute une campagne lancée ce 6 février par la plate-forme contre l'échec scolaire<sup>1</sup> et intitulée « L'École en questions »<sup>2</sup>. Objectif : encourager tous les acteurs de l'école à se parler sans tabou et se donner le temps de réfléchir aux enjeux de l'école d'aujourd'hui. Avec comme objectifs sous-tendus : valoriser la réussite plutôt que l'échec, adapter l'école au monde d'aujourd'hui, mieux former les enseignants, développer un travail d'équipe (entre enseignants, entre parents et enseignants, sans oublier les « associatifs »), sortir de la compétition entre écoles, et réseaux, revoir les rythmes scolaires.

« Les dernières et trop nombreuses réformes structurelles de l'enseignement montrent des résultats décevants. L'échec scolaire et les inégalités entre élèves ne diminuent pas et les profs se retrouvent seuls au front, analyse Denis Lambert, directeur général de la Ligue des familles. Nous voulons réamorcer le dialogue parents-enseignants, c'est l'objectif principal, pas le relais vers le politique, ça viendra éventuellement en son temps. Notre seul message politique actuellement, c'est : 'du calme, on arrête les réformettes, on se met autour de la table pour débattre et puis à moyen terme, on pourra alors engager des mini-révolutions. »

Après les dizaines de débats organisés aux quatre coins de la Communauté française autour des cinq questions sur l'école (cf. les objectifs cités ci-dessus), la plate-forme rassemblera en mai tous les faits, les récits, les avis et les propositions. Un site web a été créé à cet effet : <http://www.ecoleenquestions.be>. En août, une conférence citoyenne sera organisée lors des rencontres d'été de l'association « Changement pour l'égalité » à la Marlagne. La conférence sera chargée d'identifier les convergences et

les divergences à la suite des rencontres en régions.

## Le redoublement remis en question

Si la plate-forme contre l'échec scolaire souhaite laisser émerger le débat sans tabou, elle a pourtant déjà des idées bien arrêtées sur certaines questions, dont celle du redoublement. Une pratique très répandue en Communauté française, s'il faut en croire les chiffres : 60 000 redoublements par an, tous cycles compris. Ainsi, Denis Lambert, commentant un des résultats de l'enquête Sonecom : « 91 % des personnes estiment qu'il faut valoriser la réussite plutôt que l'échec, mais 65 % des parents pensent que le redoublement est une solution efficace face aux difficultés d'apprentissage. C'est comme s'il était inscrit dans les gènes qu'une bonne école est une école qui mofle. Or le redoublement mène à davantage d'échec. » À noter toutefois que le redoublement est moins bien perçu à Bruxelles – où il est davantage pratiqué – qu'en Wallonie. À noter également que les profs y croient aussi moins que les parents (58 % y croient). « Mais on peut voir aussi le côté positif de ce résultat, ajoute le directeur général de la Ligue des familles. Il y a 20 ans, Marcel Crahay<sup>3</sup> avait posé la même question et seuls 20 % des profs étaient contre le redoublement, il y a donc de l'amélioration. »

Quant aux constats sur l'école d'aujourd'hui, si l'on en croit Jean-Pierre Coenen de la Ligue des droits de l'enfant (membre de la plate-forme), ils sont à désespérer de notre système éducatif : « Comment croire qu'on vit dans une vraie démocratie quand on a une école qui est tout sauf démocratique ? La pire république bananière n'en voudrait pas. L'égalité des chances ? On a tout faux ! Selon le décret mission, l'école doit préparer les jeunes à devenir des citoyens. Mais l'école trahit ce droit ! Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'école en Communauté française "massacre" 100 000 élèves par an : 60 000 redoublements, 17 000 orientations précoces, ce qui est un déni de droit, 20 000 abandons avant la rhéto, 2 000 enfants orientés sans raison vers l'enseignement spécial, 17 000 renvois définitifs, 12 000 élèves déscolarisés... »

Pour la plate-forme, il faut ni plus ni moins refonder globalement l'éducation à l'aide de plusieurs grands chantiers, et ce, « sans tabou, ni détour ». Le premier chantier visé est celui

## Quelques « enseignements » de l'enquête

- **Les relations parents-profs.** « On pouvait s'attendre à voir apparaître dans le sondage le double cliché sur le prof-absent-malade-toujours-en-vacances et le parent-démissionnaire. Or, rien de tout ça. » Les enseignants sont sévères vis-à-vis d'eux-mêmes : ils sont 75 % à penser avoir la connaissance des matières, mais seulement 61 % estiment avoir les compétences pédagogiques, 53 % les aptitudes relationnelles et 50 % la capacité à se faire respecter. « Ils sont plus à l'aise avec les savoirs qu'avec les élèves », résume Denis Lambert. De l'autre côté, plus de la moitié des parents reconnaissent qu'ils ne sont pas assez disponibles pour rencontrer les enseignants.

- **Les réseaux.** Le réseau d'enseignement joue un rôle important dans le choix de l'école pour 71 % des 60-65 ans, 61 % des 50-59 ans, 56 % des 40-49 ans et des 30-39 ans, 47 % des 25-29 ans et 39 % des 18-24 ans. « Le choix selon le réseau est une affaire essentiellement de vieux. C'est la leçon qu'on peut tirer de ces chiffres », analyse Denis Lambert. Et quand on choisit un réseau, c'est moins pour des raisons philosophiques ou religieuses (44 %) que pour la réputation de l'école (71 %) ou la qualité de l'enseignement (88 %).

- **La confiance.** 19 % des personnes interrogées ont une confiance faible dans le système scolaire. « C'est-à-dire un cinquième. C'est lourd pour une institution centrale de la société », poursuit Denis Lambert. D'autant que cette proportion est généralisée dans toutes les couches de la société.

- **La remédiation.** Pour deux tiers des sondés, c'est à l'école que doit principalement revenir le rattrapage en cas de difficulté de l'élève. Et non à des organismes de formation privés (1 % seulement).

- **Le rythme scolaire.** Seulement 10 % des personnes interrogées estiment que les rythmes scolaires (journalier, hebdomadaire, annuel) ne conviennent pas. « Comme si on était tous nés avec une sonnerie toutes les 50 minutes dans le ventre », ironise le directeur de la Ligue, qui nuance cependant : un quart des parents d'enfants en âge scolaire juge le rythme scolaire difficile à vivre en famille. « Il y a une corrélation évidente à faire entre rythmes scolaires et familles monoparentales. Les rythmes scolaires sont difficiles à suivre pour ce type de famille, et c'est à prendre en compte même si elles ne représentent que 10 % des familles. »

Les résultats sont consultables (la version résumée) sur le site <http://www.ecoleenquestions.be> ainsi que dans un n° spécial du *Ligueur des parents* (n°3, 3 février 2010).

de la lutte contre la concurrence de plus en plus grande entre les écoles à la mesure de la volonté de chacun de donner à son enfant le meilleur avenir possible. « Et on n'évitera pas de mettre sur la table la question des réseaux, du libre choix pédagogique face à la nécessité de promouvoir la solidarité interne du système scolaire », prévient la plate-forme. Le deuxième est celui de la formation initiale et continue des enseignants. Le troisième, celui de la concertation pédagogique. Le quatrième, celui du rythme scolaire, de son calendrier annuel et de son organisation quotidienne. Le cinquième – qui n'est pas le dernier en termes d'importance ! – est celui de l'obligation pour le système scolaire et tous ses acteurs de faire réussir tous les élèves.

1. Qui regroupe l'Aped, CGE, la CSC, la CGSP, la Fapeo, la FEF, les écoles de devoir, la Ligue des familles, le Mra, le MOC, Lire et Écrire, la Ligue des droits de l'homme, la Fipe, le Service droit des jeunes, Bruxelles laïque, la Fapeo et Meta-Educ.
2. Contact de la campagne : La ligue des familles, av. de Beco, 109 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 507 72 11 et chaque organisation membre. Un agenda détaillé des animations et rencontres en régions sera disponible à partir du 16 février 2010 sur <http://www.ecoleenquestions.be>. Le DVD *L'école fait son cinéma* propose cinq histoires courtes pour lancer les 5 questions de l'école. Chaque histoire est disponible en 2 versions : 30 secondes et 1 minute 30. Gratuit sur simple demande ainsi qu'un guide méthodologique pour animer un débat sur « L'école en questions ».
3. Docteur en sciences de l'éducation, professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège et à l'Université de Genève.

## L'ENSEIGNEMENT TROP ATTACHÉ À SES DÉTACHÉS ?

Une récente étude, dont "La Libre Belgique" vient de rendre compte dans son numéro du 8 février, attire une fois de plus l'attention sur le magnifique et plantureux encadrement dont bénéficie l'enseignement de la Communauté française de Belgique, par comparaison avec les systèmes en place dans les autres pays. Chez nous, chaque professeur n'a devant lui que 9,9 élèves. Cet apparent confort appelle toutefois d'urgence une "légère" rectification : les enseignants qui ne se trouvent pas devant les élèves sont nombreux, pour ne pas dire légion. Le système du détachement permet de payer sur le budget de l'enseignement des gens qui quittent la classe et se retrouvent ailleurs; ils sont pour la plupart affectés à des activités en relation avec la pédagogie. S'agit-il d'un détail de fonctionnement, d'une procédure qui pourrait avoir un impact important sur la qua-

lité de l'enseignement, voire d'un excès qui pourrait faire tache ? Le sujet mérite qu'on s'y attache.

Un rapport annuel de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique), daté de novembre 2005, chiffre l'ampleur du phénomène. Il évalue à 97 500 le nombre d'enseignants (ou plutôt d'"équivalents temps plein") qui ne sont pas devant les élèves, ce qui représente 13% des emplois. Ce montant astronomique se ventile entre ceux qui exercent une activité pédagogique ailleurs, université, formations pour adultes, prisons... (26 500), qui ont charge administrative (18 000), décharge syndicale (4 785), etc. C'est le principe du détachement aussi qui a permis de construire un "appareil" pédagogique particulièrement bien achalandé, qu'il soit ministériel ou organisé par le réseau libre. Parmi les

services rendus et intéressants, notons, entre autres, la mise à portée des directions d'écoles de textes législatifs devenus tellement pléthoriques, complexes et en modification quasi constante. Mais un autre versant est bien sûr constitué par l'animation pédagogique du système d'enseignement. Depuis un bon moment, le mythe de la centralisation a pris le pas sur la confiance en l'autonomie des acteurs. Or voici que l'étude évoquée ci-dessus redécouvre les vertus de cette liberté : les systèmes scolaires les plus performants, tous pays confondus, sont ceux qui ont privilégié l'autonomie des établissements. Au lieu d'un "pilote" qui se poserait comme un encouragement et une assistance judicieuse à l'autonomie, les instances dirigeantes des systèmes ont façonné des *apparatchik* adeptes et artisans de la normalisation en marche forcée.

De façon caricaturale, dès lors, celles

et ceux qu'un dirigisme étroit indispose – et uniquement eux, bien entendu – pourraient s'étonner : voilà un curieux système qui crée et paie des détachés pour turlupiner des attachés, et risquer d'en faire de futurs détachés, dans un autre sens du terme. Tout cela manque, singulièrement d'imagination là où l'inventivité peut se révéler très productive. Imaginons que nombre de détachés réintègrent les classes et réduisent l'écart entre les taux d'encadrement et l'étau de la réalité. S'il faut des enseignants dans des secteurs autres que l'enseignement stricto sensu, est-il anormal que ces secteurs eux-mêmes les rémunèrent ? Quant aux personnes sorties de la classe pour se consacrer exclusivement à de l'animation pédagogique, elles seraient les mieux placées, en reprenant leurs cours, pour pratiquer la pédagogie prescrite.

Continuons à imaginer... Une partie

seulement de ce "pot d'heures" récupérées serait réinvestie dans l'animation pédagogique. Comment ? En confiant à chaque école un quota d'heures disponibles pour ce faire. Ces heures seraient attribuées, par exemple mais non exclusivement, à des professeurs chevronnés, forts d'une expérience bien assise. Ceux-ci organiseraient sur place l'encadrement adapté des jeunes collègues avec une souplesse que seule la proximité et la connaissance du terrain local autorisent. Le rêve rebondit : la pénurie trouve peu à peu remède. Des anciens restent dans l'école – réjouissant de surcroît le ministre des Pensions – parce qu'ils voient leur expérience valorisée et leurs conditions de travail améliorées; des jeunes restent au-delà des cinq premières années parce qu'ils se sentent épaulés plus que surveillés, formés plus que formatés. Achevons

le rêve. Cette avancée vers l'autonomie locale, si elle se renforce par d'autres, contribue au renforcement en profondeur de notre enseignement.

Malheureusement, la capacité d'inventer et d'innover appartient aux simples mortels, qui ne reculent pas devant l'utopie, tandis que les réalistes de service se cramponnent d'habitude à des convictions démenties par les faits et aux bizarreries qui en sont nées. Rattacher beaucoup de détachés, pour tâcher de mieux enseigner. Idée simple pour des esprits simples et ouverts. Mais dans un contexte fermé et compliqué à l'extrême, il est préférable, pour ne pas s'exposer à une trop cruelle déception, de l'évoquer avec un certain détachement.

**François-Xavier Druet, enseignant dans le secondaire et l'universitaire. Centre Interfaces.**

## MILLE ENSEIGNANTS DÉTACHÉS

► Ils ne sont pas dans les classes mais sont remplacés. Et ils ont leur utilité.

**I**ls sont apparemment quelques-uns à avoir avalé leur café de travers, lundi matin, en lisant les pages "Enseignement" de "La Libre". Dans une opinion consacrée aux enseignants détachés, le P<sup>r</sup> Druet (Facultés de Namur) y évoquait un rapport d'une certaine DGAFP évaluant à 97 500 le nombre d'enseignants (en équivalent temps plein -ETP) qui ne sont pas devant les élèves. Or ladite DGAFP est une administration française dont ledit rapport concerne donc la fonction publique en France. Assez logique -et même heureux-, vu que le nombre d'enseignants, dans notre petite Communauté française, n'atteint même pas ce chiffre de 97 500.

Interpellé par ces chiffres, le cabinet de la ministre (CDH) de l'Enseignement a tenu à rétablir la vérité. Selon les données récentes qu'il a obtenues auprès de l'administration et qu'il a communiquées à "La Libre", le nombre d'enseignants détachés en Communauté française correspond en fait à 994 ETP. Ceux-ci se déclinent en deux catégories :

**1 Les détachés à titre gratuit.** Ils sont au nombre de 359, dont 109 sont dédiés au projet "école de la réussite" et travaillent à ce titre en soutien direct aux enseignants de primaire. On notera qu'il n'est pas question de revoir leur nombre. Les 250 autres sont affectés à l'administration, aux réseaux, aux syndicats, aux cabinets, etc. Selon le cabinet Simonet, il s'agit par exemple de 30,5 ETP dans les cabinets -dont la majorité au cabinet de l'Enseignement; 26 au service de pilotage du système éducatif; 16 dans les jurys de la Communauté française; 26 au Segec (réseau catholique); 20 dans le réseau Communauté française; 17 au CPEONS (réseau communes et provinces); 1 dans le réseau libre non confessionnel (Felsi); etc. A noter que la Déclaration de politique communautaire prévoit de réduire de 20% le nombre de ces détachés, en le faisant passer de 250 à 200.

**2 Les détachés remboursés.** Ils sont quant à eux 635 et sont donc remboursables à la Communauté, avec 4% de frais de gestion. Ils travaillent à la Région wallonne, dans les centres de technologie avancée, à la Chambre, dans les communes et CPAS, à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), dans des organisations de jeunesse, etc. Le cabinet précise que les enseignants ainsi détachés sont remplacés dans les classes. Cela n'aurait donc aucun coût pédagogique -au contraire, puisque leur apport dans leurs nouvelles fonctions peut être pédagogique-, tout au plus un coût financier dans le cas des non-remboursés. Le cabinet voit au contraire dans ces détachements la possibilité d'offrir à certains enseignants un nouvel horizon professionnel, qui peut, en cas de retour dans les classes, enrichir leur pratique enseignante.

Si la ministre n'est pas sourde aux critiques récurrentes sur le manque d'enseignants présents dans les classes, devant les élèves, elle tient donc à relativiser le rôle des détachements dans cette question. Le nombre d'enseignants mis en disponibilité est, lui, d'une tout autre ampleur. Il s'agit essentiellement d'enseignants de plus de 55 ans qui ont choisi de réduire leur temps de travail ou d'arrêter complètement l'enseignement. Ces DPPR (disponibilités précédant la pension de retraite) représentaient en 2008, 6 755 ETP (8 036 personnes), pour un coût brut de 162 millions d'euros (coût net de 89 millions en tenant compte des économies réalisées en remplaçant des profs anciens et chers par des jeunes bon marché). Sur un total de 82 122 ETP (pour l'enseignement obligatoire, les centres PMS et la promotion sociale), ce n'est pas à négliger, surtout dans le contexte de pénurie enseignante que connaît, de longue date, la Communauté française.

Laurent Gérard



Tous les enseignants ne travaillent pas devant les élèves.

FABRICE DUMAS

## GRH DANS LE NON-MARCHAND : PAR LA PORTE OU LA FENÊTRE

Le magazine belge *RH Tribune* organisait, en novembre dernier, un colloque sur les défis de la gestion des ressources humaines dans le non-marchand. Objectif affiché: favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les secteurs marchand et non marchand et identifier les enjeux communs en matière de *people management*. Cette journée s'inscrit dans le cadre d'un processus plus long que *RH Tribune* entend mener avec les acteurs des deux bords afin de tirer profit des expériences de chacun<sup>1</sup>. L'occasion de sortir du tabou qui a longtemps régné autour de ce concept dans l'associatif?

Pour entamer la réflexion, rien de tel qu'un peu de pommade: «Aujourd'hui, on peut se réjouir d'être DRH dans le non-marchand!», déclare le rédacteur en chef du magazine. Ce secteur a, selon lui, le vent en poupe pour plusieurs raisons: il attire la génération Y, ces jeunes nés entre la fin des années '70 et le milieu des années '90, qui se trouve aux portes du marché de l'emploi. Ces enfants des baby-boomers recherchent un job qui fasse sens à leurs yeux, ce que l'associatif peut bien souvent offrir. Ensuite, beaucoup de talents sont dégoûtés de la manière dont le privé gère la crise économique et s'adressent aujourd'hui à des employeurs plus «éthiques». Le non-marchand séduit donc à travers les valeurs qu'il peut apporter à ses collaborateurs...

Mais cela ne suffira pas à maintenir ces personnes en place, et c'est bien là le défi majeur sur lequel il faut se pencher. Politique salariale, gestion des compétences, équilibre vie professionnelle - vie privée, plan de formation... Autant d'outils couramment développés dans le privé et dont on fait trop souvent l'économie dans le non-marchand. Or, on connaît le coût de la «non-RH»: difficulté de recrutement, absentéisme, turn-over, manque de capitalisation de l'expérience et des connaissances, burn-out... Les orateurs de cette journée, représentants d'ONG, de mutuelles ou du service public notamment, étaient invités à se prononcer sur plusieurs aspects de ce débat. Beaucoup de grosses institutions donc, qui ne reflètent pas toujours la réalité de la grande majorité du secteur associatif ou de l'économie sociale, par exemple. Leurs témoignages illustrent néanmoins quelques enjeux intéressants.

### Rivaliser avec la concurrence

Pour l'employeur, l'équation en matière de ressources humaines reste toujours la même: recruter la personne adéquate, bien l'utiliser et savoir la garder. Sur cet aspect, Bert Overlaet, DRH à la KUL, explique: «Nous travaillons en partenariat étroit avec les autorités, ce qui nous impose certaines règles et nous donne des lignes directrices à suivre. On se situe donc dans un environnement politique plus que de marché. Nous devons dès lors recruter des personnes capables de travailler dans ce contexte, avec des avantages moins accessibles que dans le privé, ce qui nous défavorise quand nous sommes en concurrence avec d'autres sur certains profils.»

Autre regard, celui de Christine De Meyer, DRH chez Handicap International: «On a toujours l'image de personnes pleines de bonne volonté alors que nous sommes à la recherche d'excellents professionnels, des personnes ayant un bon équilibre entre compétences professionnelles et engagement pour une mission, sans finalité financière derrière, en s'inscrivant dans le mandat de l'organisation.» Fini le temps des boy-scouts qui s'engagent sans compter? Dans certains secteurs en pénurie, tels que les fonctions soignantes, on en a tiré les leçons et on cajole son personnel. Véronique Guilmot, DRH de l'INDC (Entité Jolimontoise), qui regroupe des crèches, hôpitaux, centres de santé et maisons de repos: «Dans notre secteur, on est fort focalisés sur les patients, et tant mieux, mais on a longtemps oublié les travailleurs. On a pensé qu'ils avaient assez naturellement le culte du don d'eux-mêmes mais maintenant, sur le plan RH, il faut leur proposer une politique de formation, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.» Sans quoi le personnel va voir à la concurrence...

Entre attractivité et marge de manœuvre limitée, la tension est palpable. Dès lors, dans un contexte où les moyens sont rares et où, bien souvent, on est «coincés» par les barèmes, ce qui sauve, c'est l'inventivité. Nos invités ne manquent pas de ressources à ce niveau. À Jolimont, par exemple, on propose au personnel un service de repassage, un service de crèche, une psychologue à disposition... On fait aussi les sorties des écoles d'infirmières pour attirer de futurs collaborateurs, on prend soin des stagiaires pour qu'elles aient envie de revenir

le jour où elles chercheront un emploi fixe ou l'on diminue le nombre de week-ends de garde. À l'Orchestre philharmonique de Flandre, on propose même les services d'un kiné pour les musiciens.

Signe qu'il se professionnalise, le non-marchand prend l'habitude de bricoler pour rivaliser avec la concurrence: en proposant des assurances (pension, maladie...), en améliorant ses infrastructures de travail (que ce soit au travers des couleurs utilisées, des meubles ou du matériel mis à la disposition des chercheurs), en fournissant un ordinateur portable, en offrant une flexibilité horaire, en laissant une certaine autonomie à ses collaborateurs, en accordant des bonus (liés aux résultats de l'évaluation, par exemple), en organisant des formations ou en prévoyant des possibilités de télé-travail. Ces multiples exemples démontrent la grande nécessité d'être créatif pour entretenir la motivation et pour fonctionner efficacement malgré des contextes administratif et financier souvent contraires.

### Valeurs versus professionnalisation ?

La gestion des ressources humaines se concrétise bien au-delà de ces avantages, qu'ils soient monétaires ou non. Il s'agit aussi de se professionnaliser sur l'ensemble du parcours du travailleur, de son recrutement à son départ. Comme l'expliquait en guise de clôture Évelyne Léonard, professeur à la Louvain School of Management, il semble exister une tension dans le non-marchand entre l'importance de la mission et la gestion professionnelle de l'organisation: «La mission prend toute la place et ne laisse pas de place pour la gestion professionnelle à côté, la mission et les valeurs seules ne suffisent pas. Or cette gestion professionnelle est au service de la mission!» Et de prendre ainsi l'exemple de travailleurs dans

l'associatif n'ayant jamais reçu aucun feed-back sur leur travail.

Cette question des valeurs n'a pas manqué de soulever quelques réactions dans la salle: «On engage moins de personnes qui ont des valeurs ou qui sont militants, car c'est difficile de les intégrer. Quand on arrive avec nos nouveaux outils, cela les heurte dans leurs valeurs», indique une responsable d'association. Chez Solidaris Mutualité, «on a engagé des personnes issues du privé, cela a créé un choc des cultures, car leurs méthodes étaient trop commerciales. C'est difficile, car il y a un chemin à faire de part et d'autre pour travailler en binôme.» Selon Corinne Benharrosh, directrice du recrutement et de la sélection au Selor, «le débat des valeurs est un faux débat! Il faut être attentif à la fonction pour laquelle on engage et aux compétences qui y sont liées. On a des outils très précis pour juger de ça.»

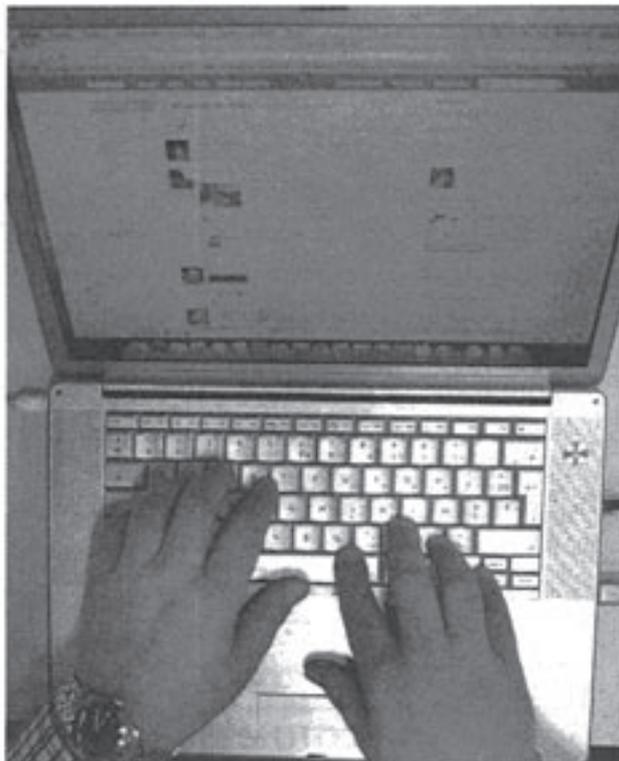
Valeurs ou non, il ressort des expériences menées par nos orateurs que les processus RH tels que le recrutement, les descriptions de fonction, l'évaluation, la gestion des compétences, sont quelques outils parmi d'autres qui sont intéressants à implémenter, parce qu'ils professionnalisent un fonctionnement collectif et entretiennent la motivation du travailleur. Il s'avère de plus en plus évident que l'implication d'un collaborateur repose notamment sur sa connaissance des objectifs communs poursuivis par son institution et sur la manière dont il peut y contribuer individuellement. De gré ou de force, ces questions finiront par interroger le secteur non marchand et, qui sait, lui faire embrayer le pas... Si ce n'est déjà fait.

1. RH Tribune, Éd. MRH sprl, rue du Bosquet 7 à 1400 Nivelles – tél. : 067 34 11 59 – site : [www.rhtribune.be/event/nonprofit/](http://www.rhtribune.be/event/nonprofit/)

## PROTÉGEZ VOTRE VIE PRIVÉE

### Un site inédit et en réseau pour sensibiliser profs et élèves

- La Commission de la protection de la vie privée entend jouer le rôle de « vigile » du débat démocratique.
- Un site web interactif en ligne le 28 janvier à l'occasion du « European Privacy Day ».
- La ministre Simonet va appuyer le projet en adressant une circulaire dans les écoles.



RÉSEAUX SOCIAUX, géolocalisation, fichage... Un vaste débat entre progrès techniques et libertés fondamentales © P. W. (ST)

**M**anon, 14 ans, met sans complexe des tas de photos intimes de ses proches sur son blog. Farid, 17 ans, accro de Facebook, balance ça et là des numéros de GSM et des infos privées concernant ses amis. Esteban, 18 ans, utilise Twitter et autres Netlog pour « dézinguer » ses profs à l'unif, etc. Des cas isolés ? Non, la norme, parfois, pour la « web génération ». « Qui entretient un rapport fusionnel avec les réseaux sociaux et avec les nouvelles technologies dans un monde en pleine mutation où la tentation est grande d'abdiquer devant la puissance technologique », relève Stefan

Verschuere, vice-président de la Commission de la protection de la vie privée. Laquelle va, dès le 28 janvier, mettre en ligne un site web inédit (1) afin de « sensibiliser et responsabiliser les adultes de demain aux enjeux démocratiques liés à la défense de libertés

fondamentales. » Chat, foire aux questions, échange d'informations, mise en ligne de vidéos... « Le site servira aussi d'outil pédagogique aux profs », insiste Stefan Verschuere.

Le projet a été monté en partenariat avec le monde enseignant

et les administrations francophones et flamandes. Il sera d'ailleurs soutenu par la ministre Simonet (CDH). « Une fois sa mise en ligne, confirme au Soir son porte-parole, une circulaire sera adressée à l'ensemble du secteur pour appuyer l'initiative. »

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias sera également associé. Avec d'autres projets à la clé (valise pédagogique, formation continue Web 2.0, programme « d'éducation aux risques de l'internet »...). Et faire en sorte que le secteur (867.000 élèves, 70.000 profs, 2.226 établissements), trop souvent mal armés face aux (nouveaux) enjeux liés à la protection de la vie privée puisse faire « œuvre de pédagogie et d'alerte », comme le souligne le Pr de droit Yves Poulet (FNDP).

« La société de surveillance est de plus en plus active et de plus en plus performante. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'explosion des systèmes de GPS, de géolocalisation, des puces RFID, etc. Le profilage, soit le fait de croiser les données, va en grandissant. La globalisation et le flux transfrontalier des données est un état de fait. Il est important de former, d'informer, de sensibiliser à ces questions. Donner du sens, parler de valeurs et de libertés au-delà du concept de "privacy" qui peut paraître bourgeois et ancien ! », conclut le directeur du CRID. ■ **HUGUES DORZIE**

(1) A partir du 28/1 : [www.jedecide.be](http://www.jedecide.be)

## La Banque Carrefour a 20 ans et 3.000 organismes en réseau

Plus de 3.000 organismes publics et privés en réseau (Onem, Registre national, Inami, ONSS, Inasti, Mutuelles...). Près de 806 millions de messages électroniques échangés en 2009. Une série impressionnante de logiciels (225 au total). Après 20 ans d'existence, — la loi l'instituant date du 15 janvier 1990 — la Banque Carrefour de la Sécurité sociale est devenue un méga réseau qui collecte et gère, de façon décentralisée, l'ensemble des données personnelles des assurés sociaux. Tout un chacun, donc, figure dans cette gigantesque source d'informations « en étoile ». Et la BCSS est activée de la naissance à la mort

(école, travail, déménagement, maladie, pension, création d'une entreprise...). Certes, le système est très protégé. Particulièrement en ce qui concerne la protection de la vie privée : pas d'enregistrement central des données ; un usage strictement réglementé (c'est le principe de « finalité » et celui de « proportionnalité ») ; le droit de corriger ses données si elles sont incorrectes ; un comité sectoriel nommé par le Parlement et composé de spécialistes, qui assure une surveillance permanente, etc. « La Banque Carrefour a trouvé un juste équilibre entre, d'une part, un service efficace, à moindre coût, plus rapide et rédui-

sant les possibilités de fraude, et d'autre part, le respect de la vie privée des citoyens », se félicite son administrateur général, Frank Robben. Les communes, les administrations, les mutuelles, les établissements scolaires, les scientifiques... : ce sont ainsi des millions de personnes qui ont recours aux services de la BCSS. Pour instaurer une nouvelle taxe sur base des revenus, obtenir une aide individuelle, réaliser une étude, calculer sa pension, etc. Des millions de sollicitations pour une Banque sociale pas comme les autres... **H. D.**

[www.ksz.fvog.be](http://www.ksz.fvog.be)

## CRÉER UN MONDE MEILLEUR

► Je n'entends plus souvent aujourd'hui cette exhortation au civisme altruiste.

Paul Bienbon

Enseignant

**C**réer un monde meilleur. Ces quatre mots ont moulé toute ma formation. A l'IND à Anderlecht en 1970, on croyait à ce concept. Mes parents aussi y croyaient, eux qui avaient été formés, façonnés par la JOC. Laquelle s'activait à "former les masses" pour éviter une dualisation de la société et avoir une très grande classe moyenne. Puis il y eut dans ma formation patro et scoutisme. Et enfin deux oncles, candidats aux élections communales face à une majorité absolue indéboulonnable, qui firent que très vite je me suis intéressé à la chose publique. "Créer un monde meilleur" commence d'abord autour de soi. En faisant le bien, en faisant "de son mieux" partout où l'on se trouve, d'abord en famille, puis dans le cercle de ses connaissances, et enfin au profit de la société entière. L'altruisme est aussi bénéfique pour soi-même. On augmente quelque peu ses chances de réussir sa famille, son travail, sa vie. D'être heureux. Je n'entends plus souvent aujourd'hui ce discours d'engagement généreux, cette exhortation au civisme altruiste. Qui recommande encore l'honnêteté ? Il en va de même pour l'effort, intellectuel ou autre. Qui ose encore s'en revendiquer ? Comme si le consumérisme et la société de loisirs avait tout avalé au profit du soi, des sorties, des vacances, du shopping, de l'achat de matériel technologique, de musique et de sports. Souvent, l'enseignant est découragé. Que faire pour que nos jeunes étudiants davantage et mieux, qu'ils fassent des efforts, car c'est là la clé de l'amélioration de notre enseignement ? Pas dans les dogmes de la mixité des niveaux scolaires, pernicieusement appelée mixité sociale, ni celui des "compétences", ni celui de la formation des profs. Comment motiver nos enseignants à mieux préparer leurs cours, à corriger et évaluer de manière à mieux faire

progresser l'élève ? Que faire pour que nos jeunes ne se comportent pas en bêtes en rue, pour qu'ils ne soient pas violents, pour qu'ils ne commencent pas à fumer et qu'ils ne boivent pas trop quand ils vont en soirée ou aux sports d'hiver, qu'ils ne roulent pas trop vite en voiture, pour qu'ils s'inventent des loisirs intéressants ?

Comment créer un monde meilleur aujourd'hui ? J'ai tourné la question dans tous les sens. Pour influencer durablement notre jeunesse dans le sens d'une "civilisation", il y a eu la religion, mais celle-ci s'éteint. Idem pour la lecture. Il pourrait y avoir la télévision, mais celle-ci ne se pose jamais cette question. Il y a enfin l'enseignement sur lequel tout le monde compte. Et, dans une dose infiniment plus faible les mouvements de jeunesse (en ce compris les clubs de sport et les cours de musique). Le cinéma lui est capable du meilleur comme du pire. Et personne ne sait comment amener les parents à mieux éduquer leurs enfants.

Ceux qui n'enseignent pas, ne peuvent pas imaginer comme il est dur d'enseigner aujourd'hui. Enseignants, ne baissez pas les bras. Continuez, avec une ardeur renouvelée. Partagez vos valeurs. Faites du prosélytisme de "savoir-être", d'humanisme. Beaucoup d'enseignants sont formidables quand ils ne sont pas découragés. Dans les pays où il n'y a pas de bon enseignement, c'est pire. Et ce n'était pas mieux jadis quand les jeunes quittaient l'école à 14 ans. Ne vous laissez pas décourager par l'étudiant qui gâche tout, mais voyez les chouettes étudiants – de toutes classes sociales – qui tirent malgré tout profit de votre présence. Et pour améliorer le niveau, remotivez vos élèves pour qu'ils travaillent davantage. Créons un climat social qui encourage à l'effort. Nous aussi, nous travaillons mieux quand on nous encourage, quand on nous félicite, quand tout le monde autour de soi recommence à faire des efforts. Parce que créer un monde meilleur, c'est un sacré boulot...

**Enseignants, ne baissez pas les bras. Continuez, avec une ardeur renouvelée.**

## " SIRE, ON VEUT TRAVAILLER "

### Albert II a rencontré des jeunes en décrochage à Bruxelles

● A sa demande, le Roi a rencontré des jeunes demandeurs d'emploi.

Ils viennent pour beaucoup des quartiers défavorisés de Bruxelles, de Wallonie, de Flandre. Il vient du Palais royal. Ils se sont rencontrés.

Ce jeudi, à la Fondation Roi Baudouin, Albert II s'est entretenu avec une vingtaine de jeunes, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail, ou viennent tout juste de trouver un emploi, non sans difficultés. Ils ont été pris en charge par des organismes soutenus par la Fondation, qui, en raison de la crise, a débloqué un budget de 450.000 euros.

Avant la rencontre, Louis, Myriam, Daorong, Summer et les autres ne paraissent pas impressionnés. Dans leurs yeux, de la conviction, plutôt. « Une envie de raconter, de profiter du moment pour donner mon expérience, dire que c'est possible de finir par savoir ce qu'on veut et de trouver un travail », dit Serban, 25 ans, qui vient de se faire embaucher dans le monde associatif, après avoir été pris en charge par la Mission locale de Schaerbeek.

● Ils ont dit leurs peurs du monde du travail, leur envie de travailler.

Le silence se fait. Le Roi s'installe. Le débat commence. Un peu de stress. Puis la spontanéité prend le pas sur le protocole. Les jeunes se lâchent, parlent en confiance. Sofia, 17 ans, a été prise en charge par une association flamande de Bruxelles. « J'ai gagné confiance en moi. Vous savez, la plupart des jeunes veulent travailler. »

Les autres abondent en ce sens. Comme Sylvia, 20 ans et déjà maman, qui rêve de devenir infirmière. Ou comme Summer qui était dentiste aux Philippines et veut devenir infirmière, elle aussi.

Le Roi s'implique. Demande à Fatima, qui cherche du travail après avoir réussi une formation, si ses parents travaillaient ou étaient chômeurs. « Ils étaient indépendants », dit-elle. Serban fait la même réponse. Et précise : « C'est bien d'avoir vu ses parents travailler. Mais vous savez, même les enfants de chômeurs veulent travailler. Ils veulent une reconnaissance. Même un diplôme, sans avoir de travail, c'est déjà valorisant. »

● Une constante : leur besoin d'écoute et d'accompagnement personnalisé.

Le Roi écoute. Pose des questions, toujours concrètes. Veut-il appréhender la réalité derrière les chiffres et les graphiques ? Comme si les jeunes en étaient convaincus, ils insistent sur l'aspect humain, sur ces accompagnements personnalisés qui les ont sauvés, ou, au minimum, aidés « à avoir moins peur du monde du travail », comme le dit Myriam.

Sage du haut de ses 22 ans, Louis, couvreur, qui a participé au Mondial des métiers et a trouvé sa voie, appelle à la transmission du savoir. « Aujourd'hui, les formations durent deux ans. Il y a 10 ans, elles duraient 5 ans. Il y a un devoir de transmission des aînés aux jeunes qui est négligé », dit-il.

Le Roi se passionne. Et demande : l'aide de la Fondation ne pourrait-elle pas s'inscrire dans la durée ? On pressent qu'il ne s'y opposera pas... Le Souverain prend ensuite le temps de parler aux jeunes, personnellement. Puis chacun rentre dans ses quartiers. ■

BERNARD DEMONTY



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)  
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles  
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11  
cjc@cjc.be - www.cjc.be

## LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-LARP  
info@belarp.net  
www.belarp.net



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES PATROS FÉMININS (FNPF)  
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.55 - Fax : 071/42.04.53  
fnpf@patro.be - www.patro.be

FÉDÉRATION NATIONALE  
DES PATROS (FNP)  
Rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.50 - Fax : 071/42.04.53  
fnp@patro.be - www.patro.be



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52  
j&s@mc.be  
www.jeunesseetsante.be

GUIDES CATHOLIQUES  
DE BELGIQUE (GCB)  
Rue Paul Emile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362  
gcb@guides.be - www.guides.be



VOLONT'R  
Rue de la Charité, 43  
1210 Bruxelles  
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56  
Info@volont'r.be - www.volont'r.be

GRATTE  
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89  
GSM 0484/401 467  
info@gratte.org - www.gratte.org



JEUNESSE OUVRIÈRE  
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)  
Rue des Mouchérons, 3  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11  
Secretariat.jocf@joc.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)  
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11  
Secretariat.joc@joc.be



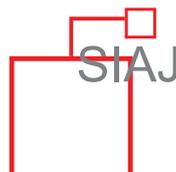
JEUNE ET CITOYEN (JEC)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNES CSC (JCSC)  
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10  
jeunes-csc@jeunes-csc.be  
www.jeunes-csc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU  
CENTRE BELGE DU TOURISME  
DES JEUNES (CBTJ)  
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89  
info@gitesdetape.be - www.cbtj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)  
Rue Muzet 12, 5000 Namur  
Tél. : 0476/84.94.56  
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)  
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97  
Am@cj1160.org  
http://devenirbelge.wordpress.com



SERVICE D'INFORMATION  
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93  
sijaj@skynet.be - www.sijaj.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)  
Avenue Jules Vandeleene, 14  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93  
focolare.bruxelles@pi.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présentée)  
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71  
indications@indications.be  
www.indications.be